

## CHAPITRE VII.

### LA LANGUE GAULOISE. — SES DIALECTES. — SES PATOIS.

Les dialectes de la langue gauloise existaient du temps de César. — Ce sont les patois. — Ils étaient l'idiome particulier des tribus gauloises. — Théories et erreurs des philologues au sujet des patois. — Le mot *patois* était employé dès le treizième siècle. — Il signifiait langue locale. — Tous les peuples ont eu leurs patois. — Patois grecs, qu'on nommait *dialectes*. — Les patois sont la source des langues littéraires. — Nombre considérable des patois qui se parlent en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre. — Division générale des patois français. — Doctrine de M. Littré sur les patois. — Il attribue leur formation au latin et au climat. — Faits nombreux qui la renversent. — L'histoire et la géographie prouvent que les patois sont nationaux, qu'ils appartiennent et correspondent aux anciennes cités ou aux anciens *pagi* de la Gaule. — Preuves diverses de leur antiquité et de leur nationalité. — Les noms des villes, des rivières et des montagnes sont empruntés aux langues locales, et sont antérieurs à la conquête. — Les géographes grecs et latins les ont défigurés. — Mots appartenant encore aux patois, et qui sont cités dans les anciens auteurs grecs ou latins. — La nationalité et l'originalité des patois est donc incontestable. — Ils constituent la langue gauloise, comme les dialectes de la Grèce constituaient la langue grecque. — Nature de la langue gauloise. — Unité de sa grammaire. — elle est entièrement différente de la grammaire latine, par le substantif, le verbe et la syntaxe. — Erreur accréditée au sujet des dialectes du Midi. — Le *gascon* est un dialecte spécial. — Ses affinités avec le *bas-breton*. — Unité des patois de la Gaule. — Comparaison avec le *français* et avec le *gascon* du *bas-breton*, du *suisse*, du *forézien*, du *lorrain* et du *normand*. — Les patois de la Gaule ne forment qu'une seule et même famille avec ceux de l'Espagne et de l'Italie. — Culture de la langue gauloise sous la domination romaine. — Alphabet des Gaulois retrouvé. — Les bardes sont les prédécesseurs des troubadours, qui les ont continués.

La nation gauloise lorsque César la soumit au gouvernement romain avait-elle une langue uniforme, également parlée dans toutes les parties de son territoire, également entendue de tous les peuples, de toutes les tribus qui la composaient ?

Non.

Après avoir tracé la grande division de la Gaule en trois parties distinctes, occupée par les Aquitains, les Celtes et les Belges, César ajoute immédiatement : « Tous ces peuples diffèrent entre eux par *la langue*, les mœurs et les lois (1). »

Les Gaulois parlaient donc au moins trois grands dialectes, tous différents ; en supposant, ce qui sera examiné dans ce chapitre, que la

*Province*, non comprise dans la division de César, n'en parlât pas un quatrième, ou même plusieurs.

Le peuple gaulois se trouvait ainsi dans la situation de toute nation couvrant un territoire étendu, et comprenant un nombre plus ou moins considérable de tribus séparées, ayant leur existence et leur administration distinctes : toutes ces fractions nationales parlaient sans doute la même langue, mais chacune d'elles avait sa manière propre de la parler, c'est-à-dire son dialecte.

Ce qui constitue, entre tribus, la communauté de la langue, c'est de posséder d'abord la même grammaire, c'est-à-dire une même manière de décliner le substantif, une même manière de conjuguer le verbe, et un même ordre de syntaxe, pour construire la phrase ; c'est ensuite de posséder un vocabulaire à peu près identique, ou au moins dans lequel le plus grand nombre des mots soient, sous des formes plus ou moins altérées, manifestement les mêmes.

Ce qui constitue un dialecte, c'est de joindre à tout ce qui précède la possession d'un certain nombre de termes exclusivement propres à la tribu ou au territoire, et surtout une prosodie et une prononciation spéciales.

En résumé, les Gaulois étaient au point de vue de la langue dans la même situation que les anciens Grecs.

Sous la dénomination générale de langue grecque, les Grecs parlaient en réalité cinq grands dialectes, très différents entre eux (2), sans parler des sous-dialectes presque innombrables des îles, du continent, de l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Égypte.

Ainsi, de même que la langue grecque n'avait pas d'existence propre en dehors de ses *dialectes*, de même il serait impossible de concevoir et d'étudier la langue gauloise en dehors des siens.

Les Gaulois avaient, comme les Grecs, un mot qui leur était propre pour désigner les idiomes particuliers des tribus ; mais au lieu de les appeler des dialectes, ils les appelaient des *patois*.

C'est donc dans ces parlers locaux des tribus éparses sur l'immense territoire de la Gaule que nous allons chercher le génie spécial, sans type analogue dans le monde, de la langue nationale des Gaulois.

Jusqu'ici les philologues n'ont exprimé sur les patois que des idées superficielles et inexactes, quoique l'étude d'un tel sujet méritât d'occuper la première et la plus grande place dans leurs travaux.

En ce qui touche la dénomination de *patois*,

L'auteur du *Glossaire des patois du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais*, M. Onofrio, croit qu'elle est un terme de dédain, imaginé pendant le seizième siècle pour rabaisser les dialectes vulgaires à l'égard du français, alors plus cultivé (3).

L'auteur du *Dictionnaire du patois normand*, M. Edelestand Duméril, pense qu'on employa le mot *patois* pour désigner le français vulgaire, par opposition au mot *clerkois*, qu'on aurait employé pour désigner le français enseigné dans les écoles (4).

En ce qui touche la variété des *patois*, les opinions, nombreuses en apparence, peuvent être ramenées à une seule, reproduite servilement.

L'un des caractères les plus frappants des *patois*, c'est évidemment d'être très nombreux et tous différents l'un de l'autre. Sentant la nécessité d'expliquer ce caractère, plusieurs philologues ont imaginé d'attribuer le fractionnement des dialectes au fractionnement du territoire, opéré par la féodalité. De ce nombre sont : le Père Besnier, auteur de la préface du *Dictionnaire étymologique* de Ménage (5) ; Grégoire, dans son rapport à la Convention sur la suppression des idiomes vulgaires (6) ; enfin, M. Le Roux de Lincy, dans son *Introduction* à la publication des *Quatre livres des Rois* (7), traduits en roman du XII<sup>e</sup> siècle.

En ce qui touche l'origine, la formation, l'âge des *patois*, il s'est produit des systèmes multiples et divers.

M. Edelestand Duméril les croit artificiellement *fabriqués*, « pour servir d'intermédiaire à des idiomes différents », vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle (8). C'est aussi à peu près l'opinion de M. Le Roux de Lincy, qui croit que « les langues vulgaires des provinces se formèrent, sans règles précises, *par le besoin de s'entendre* (9) ». Sur quoi on pourrait faire observer que dans ce cas le but qu'on se serait proposé aurait été bien médiocrement atteint, car, en raison de la diversité des dialectes, on ne s'entendait guère de province à province, et quelquefois même de village à village.

M. Gustave Fallot, prématurément enlevé à la philologie, croyait que les patois sont la langue même des trouvères et des troubadours (10) ;

M. Edelestand Duménil, au contraire, croit les patois postérieurs à la langue romane, et formés de ses éléments, par voie de corruption (11).

M. Littré considère les patois comme un détritiss de la langue latine, d'abord apprise, puis oubliée par les paysans gaulois ; et ce composé nouveau aurait reçu du climat les caractères spéciaux qui constituent les dialectes (12). C'est également, et à peu de chose près, l'opinion de M. Onofrio ; seulement, il substitue l'influence romaine au climat, et il explique la diversité des dialectes par l'action plus ou moins directe et marquée de cette influence (13).

Enfin, l'auteur du *Dictionnaire languedocien-français*, l'abbé de Sauvages, considère qu'il n'y a en réalité que deux patois généraux en France : le gascon, à gauche de la Loire ; le français, à droite (14). M. Le Roux de Lincy se rallie à cette opinion, en donnant aussi le cours de la Loire pour ligne de séparation entre la langue d'oc et la langue d'oïl (15).

Au lieu de deux patois, l'abbé Grégoire en compte trente (16) ; mais le lecteur verra qu'il y en a réellement plus de cent.

Telles sont, rapidement analysées, les opinions exprimées par divers philologues sur le nom, l'âge, la nature, le nombre, le rôle des patois.

Parmi toutes ces opinions, il n'en est pas une seule qui résiste à un examen sérieux.

Voyons d'abord ce qui concerne le nom de *patois*.

C'est une erreur de croire, ainsi que le fait M. Onofrio, que ce nom soit un terme de dédain, imaginé pendant le seizième siècle. Dès le treizième, le mot *patois* était employé pour désigner une langue locale. On disait *le patois* de telle ou telle province, pour désigner la langue qu'on y parlait. C'est ainsi que Brunetto Latini, le maître illustre de Dante, expliquant à son lecteur les motifs du choix qu'il a fait d'une langue pour écrire son livre du *Trésor*, dit qu'il a donné, quoique Italien, la préférence *au patois de France*, c'est-à-dire à la langue de Paris, parce qu'elle était la plus agréable et la plus répandue : « Cist livres, dit-il, est escriz en romans, *selon le patois de France*. (17). »

Ce passage résout deux questions.

D'abord il prouve, contre l'opinion de M. Onofrio, que le nom *patois* n'exprimait aucune idée de dédain, puisqu'il est donné à la langue de

Paris, désignée entre toutes, dès le treizième siècle, comme la plus élégante de celles qui se parlaient en France.

Ensuite il prouve, contre l'opinion de M. Edelestand Duméril, et conformément à celle de Fallot, que le *patois* et le *roman* c'étaient la même chose. L'un et l'autre mot désignaient la langue vulgaire, la langue du peuple ; le *roman*, d'une façon un peu plus générale ; le *patois*, d'une façon un peu plus locale. Du temps de Ménage on disait encore, dans le Rouergue, il est *mon patois*, elle est *ma patoise*, pour dire il est, elle est *de mon pays, de mon village* (18).

Il n'est pas non plus exact de croire, comme l'a fait M. Edelestand Duméril, que le mot *patois* fût l'opposé du mot *clerkois*, et que le second de ces deux mots désignât le français *enseigné dans les écoles*, par opposition à *patois*, qui aurait été le français vulgaire. *Patois* désignait non seulement le français vulgaire, mais toutes les langues vulgaires, et *clerkois* désignait non pas la langue française correcte, mais la langue latine. Nous l'avons déjà montré dans le Chapitre III, en produisant des textes qui prouvent que savoir la *lettre*, la *lecture*, la *clergie*, c'était savoir le latin (19).

D'ailleurs, il n'y avait pas au moyen âge de *français enseigné dans les écoles*. L'enseignement des lettres, du droit et de la médecine se faisait en latin.

La langue française ne possédait alors ni grammaire ni dictionnaire.

La première grammaire française, et encore est-elle écrite en latin, est celle de Jacques Dubois, dit Sylvius, de l'année 1531. La seconde est celle de Louis Mègret, de l'année 1550. La troisième est celle de Robert Estienne, de l'année 1557. La quatrième est celle de Ramus, ou Pierre la Ramée, de l'année 1572. Tous ces traités n'ont même d'une véritable grammaire que le nom.

Le premier dictionnaire français digne de ce titre est celui de Richelet, de l'année 1680. Le deuxième, très important, celui de Furetière, est de l'année 1690. Enfin, la première édition du dictionnaire de l'Académie française est de l'année 1694.

Le *patois de France*, comme Brunetto Latini appelle la langue française, n'a donc possédé les instruments qui l'ont rendu langue littéraire que vers la seconde moitié du dix-septième siècle, et il n'est entré dans la voie régulière de l'enseignement qu'à cette époque.

En résumé, il faut chercher ailleurs que dans les systèmes que nous venons d'exposer la signification des patois.

Nous avons donné en France le nom de *patois* aux idiomes provinciaux ou locaux, que les Grecs appelaient *dialectes*, *διαλεκτοι*.

Toute grande nation a une langue générale, divisée en dialectes, parlés dans les diverses parties de son territoire.

La véritable division des nations, c'est la division par langues. C'est celle qu'indique l'Écriture, en disant par la bouche de saint Augustin : « Lorsque la terre fut divisée par langues, (...) les hommes formèrent soixante-douze nations, parlant autant de langues différentes (20). »

Lorsque deux peuples parlent naturellement la même langue, on peut dire sans hésiter qu'ils sont de la même race, quand bien même ils useront de dialectes divers ; mais lorsque deux peuples parlent des langues différentes, c'est-à-dire des langues qui n'ont pas la même grammaire, on peut affirmer hardiment qu'ils appartiennent à des races diverses.

C'est la dispersion des tribus de la même nation sur un vaste territoire qui donne lieu à la formation des dialectes. Toutes les tribus conservent la même grammaire, c'est-à-dire le même génie du substantif, du verbe et de la syntaxe ; mais chacune d'elles adopte, à la longue, une prononciation, une prosodie, un certain nombre de mots qui lui sont propres.

Ce sont précisément ces différences de prononciation, de prosodie et de termes, jointes à l'unité de grammaire, qui constituent les dialectes.

Mais de même que les peuplades ou tribus restent les rameaux de la nation dont elles conservent le type, de même les dialectes, quelque éloignés qu'ils soient quelquefois entre eux, restent toujours les rameaux de la langue dont ils conservent la grammaire.

Quelques exemples, empruntés à l'histoire philologique de la Grèce, rendront ces vérités palpables.

Au commencement des temps historiques, la Grèce comprenait trois grandes peuplades : l'une occupait l'intérieur de l'isthme, ou le Péloponnèse, c'étaient les Eoliens ; l'autre occupait l'extérieur de l'isthme, jusqu'au Pas des Thermopyles, ou l'Hellade, c'étaient les Attiques ; la troisième, primitivement peu de chose, plus tard très considérable, était groupée autour du Parnasse, c'étaient les Doriens.

Ces trois tribus appartenaient à la même nation, et elles parlaient toutes trois la langue des Grecs, mais avec des modifications de vocabulaire, de prononciation et de prosodie qui faisaient de l'Attique, du Dorien et de l'Eolique trois dialectes parfaitement distincts (21).

Par la suite des années, les Attiques traversèrent la mer Egée, et allèrent fonder un grand nombre de villes sur le littoral de l'Asie mineure ; ils y prirent le nom d'Ioniens. Leur langue nationale y conserva tous ses caractères essentiels, mais elle y acquit ces mots spéciaux et elle y revêtit ces formes particulières qui caractérisent les dialectes. Ces Attiques émigrants ajoutèrent donc un quatrième dialecte aux trois primitifs que la langue grecque possédait déjà ; c'est le dialecte ionien.

La dispersion des Ioniens en diverses villes d'Asie y produisit quant à leur dialecte des changements complètement analogues à ceux que l'expatriation des Attiques avait amenés dans leur propre langue.

Du temps d'Hérodote les Ioniens avaient quatre sous-dialectes, parlés dans douze grandes cités différentes (22).

Strabon constate que, de leur côté, le dialecte dorien et le dialecte éolique avaient également un très grand nombre de sous-dialectes, et que la plupart des villes possédaient en outre leur idiome spécial (23).

Tous rattachés à la langue générale de la nation grecque par leur génie philologique, c'est-à-dire par la nature du substantif, du verbe et de la syntaxe, ces dialectes avaient néanmoins entre eux des différences considérables ; et Quintilien a cité comme un fait digne de mémoire l'aptitude linguistique de Crassus, qui nommé préteur de la province d'Asie était arrivé à une connaissance si exacte des cinq grands dialectes grecs, que dans toutes les affaires qui lui étaient déférées il prononçait sa sentence dans le dialecte même du plaignant (24).

Ce cinquième dialecte était celui qu'on appelait commun. Il était un mélange des quatre autres. C'est celui qu'a employé Pindare. Tous ces dialectes furent non seulement parlés, mais écrits. Platon, Thucydide, Démosthène, Aristophane employèrent l'attique ; Homère, Hérodote, Anacréon, Hippocrate, l'ionien ; Sapho, Théocrite, le dorien ; Alcée, l'éolique ; mais aucun d'eux ne parvint à s'imposer, à titre de langue littéraire ou légale, à la Grèce entière. Ils furent même, à la longue, tous détrônés par le dialecte macédonien, qui devint sous la domination romaine la langue politique et administrative de la Grèce (25).

Ces aperçus succincts et rapides sur les dialectes de la langue grecque vont nous servir à rendre claire et saisissante l'histoire des dialectes de notre langue gauloise, auxquels nous avons donné le nom de *patois*, mot qui, nous l'avons déjà dit, signifie langue locale.

Il résulte de ce qui précède que les patois sont, en tous pays, la langue primitive et naturelle d'une nation. C'est la langue du berceau, de la nourrice et du foyer. De très grandes nations n'en ont jamais eu d'autre.

Cependant, comme les patois diffèrent toujours entre eux, leur divergence crée des difficultés pour communiquer de province à province. L'intérêt de la civilisation, les besoins du gouvernement exigent qu'il y ait une langue générale, sinon parlée, au moins comprise de tous ; mais comme il n'est pas au pouvoir des hommes de *créer* une langue, les gouvernements en sont réduits à choisir l'une de celles qui existent, et à la faire enseigner dans les écoles, pour qu'elle serve de lien entre toutes les parties du même empire.

Il arrive quelquefois qu'il se produit dans une province des poètes, des écrivains qui en perfectionnent, qui en illustrent le patois ou dialecte, et qui font que cet idiome acquiert dans les provinces environnantes une réputation qui le fait rechercher. C'est ce qui est arrivé en Italie, au dialecte de Florence ; en Allemagne, au dialecte de la Souabe ; en Espagne, au dialecte de la Vieille-Castille ; en Angleterre, au dialecte des comtés de Kent et de Middlesex ; parmi nous, au dialecte de l'Île de France et de Paris.

Ces patois d'élection, ainsi améliorés, polis, perfectionnés, sont devenus des langues littéraires, servant à la société lettrée et aux rapports des populations avec le gouvernement ; mais ces langues littéraires, si renommées et si répandues qu'elles soient, n'en sont pas moins d'anciens patois, parvenus aux honneurs. On les enseigne dans les écoles publiques ; les populations urbaines et rurales les apprennent ; mais de même qu'en apprenant le latin nous n'oublions pas le français, de même en apprenant le français le paysan n'oublie pas son patois, qui est sa langue naturelle.

Aujourd'hui, on ne citerait pas en France une seule commune où le français ne soit compris et même parlé ; mais on n'en citerait pas non plus une seule où l'enseignement du français ait détruit l'usage du patois local.

Les habitants de chaque province de la France n'avaient autrefois qu'une langue ; ils en ont deux maintenant. L'une est naturelle, mais

bornée au village ou à la province ; l'autre est étrangère et artificiellement apprise, mais elle fait communiquer celui qui la parle avec le pays tout entier.

L'étude des patois est donc le travail préliminaire de la science philologique, puisque toutes les langues littéraires sont un ancien patois, illustré par les poètes et régularisé par les grammairiens.

C'est d'ailleurs, même en se bornant à la France, un curieux et beau spectacle que tout ce peuple de dialectes se partageant le sol d'une manière en apparence capricieuse. Ils sont tous, à l'exception du basque, au sud, et de l'allemand, à l'est, visiblement unis par le lien d'une grammaire commune ; le Béarnais décline son substantif absolument comme le Lorrain, et le Bas-Breton conjugue son verbe comme le Suisse ; mais ces patois sont tous assez différents entre eux, par la prononciation, par la prosodie, par le vocabulaire local, pour qu'il soit impossible de les confondre ; et quelques-uns diffèrent au point de sembler, au premier abord, inconciliables l'un avec l'autre.

On peut affirmer qu'un paysan de Valenciennes ne comprendrait pas le *gascon*, qu'un paysan d'Auch ne comprendrait pas le *rouchi* et qu'un paysan de Tréguier ne comprendrait ni l'un ni l'autre.

Les dialectes très nombreux de la France, car on verra que leur nombre s'élève à plus de cent, se divisent en deux grandes familles, parfaitement distinctes, quoique leurs caractères ne soient pas aisément saisissables pour ceux qui n'ont pas la pratique des uns et des autres. Ces deux familles de dialectes portent traditionnellement l'une le nom de langue d'oc, l'autre le nom de langue d'oïl.

L'opinion commune des philologues veut que ces deux appellations aient été tirées de la particule affirmative *oui*, laquelle se serait dite *oc* dans le Midi, et *oïl* dans le Nord. L'abbé de Sauvages, suivi en cela par M. Le Roux de Lincy, veut encore que la Loire soit la ligne séparative de ces deux familles de dialectes.

Rien de moins certain que ces deux affirmations, qui ne sont l'une et l'autre que des redites, dénuées de preuves.

Il n'est pas exact que les dialectes du Midi expriment systématiquement par *oc* la particule affirmative *oui*.

Les dialectes de la Suisse gauloise disent : *oi, ohi, ouat, vai, oui*.

Les dialectes du Jura disent : *aie, vè, oui*.

Les dialectes de la Provence disent, savoir :

Les dialectes du bas Languedoc, aux environs de Nîmes : *oil*.

Les dialectes du haut Languedoc, disent : *o, oï* ; *oui*, au pluriel.

Les dialectes du Limousin disent *ô, obé*.

Les dialectes de la Gascogne disent : *ô, obé* ; *oui*, au pluriel.

Seuls, les dialectes du catalan disent : *oc, och*.

Les dialectes du Poitou disent : *voueil*, en parlant à un homme ; *vouelle*, en parlant à une femme.

Les dialectes bas-bretons et valaques, qui peuvent être classés dans la langue d'oc, disent :

Les bas-bretons, *ia*.

Les valaques, *da, anna*.

Ainsi, l'explication donnée de l'appellation *langues d'oc* et *langues d'oïl* est complètement controuvée.

Quant à l'indication de la Loire comme ligne séparative, elle est tout à fait gratuite.

La démarcation, quoique précise sur le terrain, ne saurait être rendue par un tracé rectiligne. Toutefois, un trait qui, partant du mont Rosa, courant du sud au nord jusqu'à Fribourg, et qui, tournant alors de l'est à l'ouest, passerait à Lons-le-Saulnier, à Bourg, à Riom, à Guéret, à Confolens, à la Valette, à Ribérac, pour aboutir à Bordeaux, séparerait assez exactement les deux familles de langues, les dialectes d'oc restant à gauche, et les dialectes d'oïl, restant à droite.

La ligne de démarcation, fort étrangère au cours de la Loire, coupe donc, à peu de chose près, la France en deux parties égales.

L'abbé de Sauvages, suivi par M. Onofrio, prétend que tous les dialectes du Sud se réduisent au gascon, et tous les dialectes du Nord au français.

Cette opinion est complètement chimérique.

A droite, au lieu du français seul, se trouvent sept types différents : le bourguignon, le lorrain, le champenois, le belge-wallon, le picard, le normand et le français.

A gauche, les types s'élèvent à treize : le suisse, le bressan, le savoyard, le lyonnais, le provençal, le languedocien, le catalan du Roussillon, le gascon, le béarnais, le périgourdin, le limousin et l'auvergnat.

Le bas-breton, cantonné au fond de l'Armorique, n'appartient rigoureusement ni aux dialectes d'oc, ni aux dialectes d'oïl ; mais il peut être considéré comme se rattachant à ces derniers, par les caractères qui le rapprochent du quercitain et du gascon.

Tous ces types de patois sont généraux, couvrent de vastes territoires, et se divisent en un très grand nombre de sous-dialectes. Les traductions faites depuis 1807 en ces divers patois de la parabole de l'Enfant prodigue en portent le nombre à quatre-vingts. Le type général de la Suisse, à lui tout seul, en contient trente (26) ; et ce n'est pas exagérer la vérité de dire que le nombre total des patois aujourd'hui parlés en France doit approcher de cent quarante.

Et ce qui donne à cette constitution des dialectes de la France une haute signification, c'est que toutes les nations sont organisées de même.

L'Allemagne, l'Autriche, la Grande-Bretagne ont autant de patois que la France ; l'Italie en a davantage.

Les patois de l'Allemagne, du sein et au-dessus desquels s'est élevé le haut allemand, devenu langue littéraire sous la plume de Luther, se groupent autour de six dialectes principaux, qui sont ceux de la Bavière, de l'Autriche, de la Souabe, de la Franconie, de la Saxe et des bords du Rhin.

Les patois de l'Autriche sont d'autant plus nombreux, qu'au lieu d'appartenir, comme en Allemagne, à une langue unique, ils appartiennent à plusieurs, dont les principales sont le tyrolien, l'esclavon, le croate, le bohème, le hongrois, le ruthène, le polonais et l'allemand.

Les patois de l'Espagne, également fort nombreux, se groupent autour de huit idiomes généraux, qui sont l'andalous, le valencien, le catalan,

l'aragonais, le castillan, le galicien et le portugais. Nous ne comprenons pas dans ce dénombrement la langue basque, qui appartient à une famille philologique étrangère à l'Europe.

Les patois de l'Angleterre, presque aussi nombreux que ses comtés, se rattachent à deux types principaux de langues, qui sont le saxon et le celtique. A ce dernier type appartiennent les vingt-quatre grands patois dans lesquels il a été fait une traduction du Cantique de Salomon, et qui sont ceux des pays et des comtés suivants :

Patois des basses terres d'Ecosse, trois variétés ;  
du Northumberland ;  
du Newcastle, deux variétés ;  
du Cumberland, deux variétés ;  
du Durham ;  
du Westmoreland ;  
du North Yorkshire ;  
de Craven ;  
du North Lancashire ;  
de West Yorkshire ;  
de Sheffield ;  
du Lancashire (Bolton) ;  
du Devonshire ;  
du East Devonshire ;  
du Somersetshire ;  
du Wiltshire ;  
du Dorset ;  
du Cornwall ;  
du Sussex and Norfolk ;  
Enfin le patois spécial des mineurs du Northumberland (27).

Mais nul pays d'occident n'offre, avec un type unique de langue, un nombre aussi considérable de patois que l'Italie.

Lorsque Dante, rêvant pour l'Italie une langue littéraire unique, cherchait dans les divers patois celui qui pourrait être choisi pour remplir un tel rôle, il en énumérait quatorze principaux, distribués des deux côtés de l'Apennin, six à droite, sept à gauche, un plus étendu, se développant, par-dessus la montagne, de la mer Adriatique à la mer de Toscane.

Les six dialectes de droite étaient ceux de Rome et du Latium, du duché de Spolète, de la Toscane, de la marche de Gènes, de la Sicile et de la Sardaigne.

Les sept dialectes de gauche étaient ceux de la Calabre, de la marche d'Ancône, de la Romagne, de la Lombardie, de la marche de Trévise avec la Vénétie, de l'Istrie et du Frioul (28).

Le quatorzième, qui s'étendait d'une mer à l'autre, était le dialecte de la Pouille.

Mais c'étaient là des dialectes généraux, couvrant de vastes territoires, et comprenant chacun un grand nombre de sous-dialectes.

Ainsi, les sous-dialectes ou patois locaux de la Lombardie s'élèvent à vingt.

Ceux de l'Emilie, à vingt-trois.

Ceux du Piémont, à cinquante-trois (29).

Si l'on suppose, ce qui ne paraîtra pas exagéré, surtout dans les provinces montagneuses, que chaque grand dialecte italien comporte vingt patois locaux, cela fait, pour les quatorze grands idiomes, environ trois cents patois, qui sont parlés aujourd'hui en Italie.

C'est le nombre des langues qui existaient autrefois dans la Colchide, assez médiocre pays représenté maintenant par l'Imérithie et la Mingrélie (30).

Ce fractionnement universel des langues nationales en dialectes locaux ne serait pas complètement exposé, si nous n'ajoutions pas qu'on parle quelquefois plusieurs patois dans la même ville. « Cherchons, dit Dante, chose, étonnante, pourquoi ceux-là qui vivent dans la même ville parlent des langues différentes, comme les Bolonais du faubourg Saint-Félix et les Bolonais de la Grande Rue (31). »

Ce que Dante remarquait à Bologne, tout le monde peut aujourd'hui le remarquer à Marseille, où le dialecte du quartier Saint-Jean n'est pas le même que celui du reste de la ville. Cette division de tous les grands pays en parlars nombreux et divers pose des problèmes dont aucun esprit sérieux ne saurait méconnaître l'importance. Le fait étant de toutes les nations, on ne peut l'expliquer par des causes locales. Le fait étant de tous les temps, anciens ou modernes, on ne peut l'expliquer par des causes accidentelles. La solution, pour être vraie, doit offrir les éléments d'universalité et de pérennité qui se trouvent dans la thèse.

On ne saurait donc passer à côté des patois d'un pays sans leur demander ce qu'ils sont et d'où ils viennent.

Quelles causes ont imposé à ces langages les limites les plus bizarres, les plus irrégulières, les bornant ici par une forêt, là par une rivière, ailleurs par un simple fossé ?

Quelles causes ont agi d'une manière assez uniforme sur les langages de la même nation pour leur avoir donné à tous une même grammaire, c'est-à-dire une même nature de substantif, de verbe et de syntaxe ; quelles causes ont agi sur eux d'une manière assez variable pour avoir donné à chacun son vocabulaire distinct et sa prosodie spéciale ?

Tous ces problèmes, et bien d'autres, ou n'ont pas été aperçus ou n'ont pas été résolus.

Quelques historiens à talon rouge n'ont vu dans les patois que des *jargons*, et les ont traités comme l'histoire d'apparat traitait les croquants, réservant leurs respects pour le français, à cause de l'honneur qu'il a d'être de l'Académie, et oubliant que le provençal, le catalan, le béarnais, le normand, aujourd'hui majestés déchues, ont eu jadis l'honneur d'être aussi des langues royales.

D'autres, apportant à l'étude de ces problèmes une légèreté indigne du public et d'eux-mêmes, en ont donné des solutions puériles ou ridicules.

Quelles sont en effet les solutions proposées par la philologie ?

Ils y en a trois.

— Les uns veulent que les patois soient le produit de la féodalité.

— Ceux-ci prétendent qu'ils sont un deliquium du latin corrompu.

— Ceux-là assurent qu'ils sont une conséquence du climat.

Explications étranges, dont la grandeur de la question fait d'autant plus ressortir l'insuffisance.

Examinons-les toutes trois.

La féodalité ?,

Comment le bon sens admettrait-il qu'en donnant à un officier l'administration militaire, judiciaire, financière d'une partie du territoire, le roi lui aurait encore donné le pouvoir d'y établir des

langues ? En vertu de quelle investiture spéciale les feudataires auraient-ils décrété ici l'établissement de l'auvergnat, là l'établissement du lorrain, ailleurs l'établissement du bas-breton ? Quel est le capitulaire qui aurait sérieusement pu prescrire à un duc, à un comte, de jeter toutes les langues d'oc à gauche de la ligne de Fribourg à Bordeaux, et toutes les langues d'oïl à droite ? Si le droit de créer les langues avait pu exister, il aurait appartenu au roi ou aux seigneurs. Droit du roi, il aurait changé les langues avec les dynasties ; droit des seigneurs, il les aurait changées avec les feudataires, si fréquemment bouleversés pendant le moyen âge.

Repoussée par la raison comme un rêve, cette théorie l'est encore par l'histoire comme une fausseté matérielle.

Il n'y a certainement pas en France deux cents dialectes, généraux ou locaux, et il y avait, au moment de la révolution, 25 000 fiefs possédant le droit de justice (32). Il n'a donc existé aucun rapport, aucune proportion entre le nombre des fiefs et le nombre des dialectes, et par conséquent ceux-ci n'ont pas été produits par ceux-là.

D'un autre côté, en supposant deux cents dialectes, 24 800 fiefs sur 25 000 auraient donc existé sans posséder un dialecte propre ; tandis qu'un très grand nombre de fiefs, et spécialement tous les fiefs souverains, ont possédé en fait plusieurs dialectes à la fois. De ce nombre ont été le duché de Guyenne, le comté de Barcelone, le comté d'Auvergne, le comté de Provence, et vingt autres pareils.

Enfin, si les fiefs avaient formé les patois, tous les fiefs tenus en paréage en auraient eu au moins deux, ce qui n'a pas été.

La théorie qui attribue le fractionnement des langages au fractionnement féodal est donc une pure fantaisie d'esprits abusés et systématiques, ne reposant sur aucun principe, sur aucune réalité.

Il est une autre théorie, s'il se peut plus hasardée et plus étrange encore ; c'est celle qui attribue la diversité des patois à une décomposition du latin, influencée par le climat (33).

Ici encore, la raison et l'histoire s'insurgent contre un système fantasque et sans fondement.

L'existence des patois, ou dialectes, à côté et autour des langues littéraires est un fait universel, commun à toutes les nations du monde. Expliquer la formation des patois, fait universel, par la

décomposition du latin, fait local, en l'admettant comme vrai, c'est violer toutes les règles de la logique et tous les préceptes du bon sens.

Il y a bien deux cents patois ou dialectes en Allemagne, et personne n'a jamais dit que l'allemand fût du latin décomposé.

Il y a quatre patois ou dialectes dans la langue basque, et personne n'a jamais vu dans le basque du latin décomposé.

Il y a de nombreux patois ou dialectes parmi les Arabes, et personne n'a jamais vu dans l'arabe du latin décomposé.

Strabon constatait de son temps, et Ramon Muntaner constatait du sien, l'existence des innombrables dialectes ou patois parlés en Grèce ; et personne n'a jamais vu dans le grec ancien ou moderne du latin décomposé (34).

Faire de la décomposition du latin la cause de la formation des dialectes ou patois est donc une pensée irréfléchie.

D'ailleurs, quel sens raisonnable pourrait-on attribuer à ce passage de M. Littré, où il dit qu'on reconnaît dans *l'ensemble* des langues romanes, à mesure qu'« on s'éloigne, une série de *dégradations* » ? [Lire la note 33 en fin de chapitre.]

A mesure qu'on s'éloigne ? — Mais de quoi donc s'éloigne-t-on ?

Une série de *dégradations* ? — Mais sur quoi donc ces dégradations portent-elles ?

Si le point de départ est matériel ; si la pensée de M. Littré a été de dire qu'à mesure qu'on s'éloigne de Rome, siège du latin, l'influence de cette langue sur les dialectes gaulois a subi *des dégradations*, de telle sorte qu'il y a moins de mots latins dans ces dialectes au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Rome, cette opinion est complètement erronée. Tous les patois de la France diffèrent l'un de l'autre par leur vocabulaire spécial, leur prononciation ou leur prosodie ; mais ils se ressemblent tous en ce qu'ils ont en commun avec le latin le même nombre de mots. On peut défier qui que ce soit de trouver sensiblement plus de latin dans le provençal que dans le lorrain, dans le catalan que dans le rouchi.

Si le point de départ est moral, et si la pensée de M. Littré a été de dire que le génie de la langue latine, prenant sa part de la force attachée à l'autorité du gouvernement, s'est reflété avec plus de vivacité, plus de

couleur, dans les dialectes groupés autour du siège de l'autorité romaine, cette opinion est encore complètement fausse.

La seule ville qui, sous la domination romaine, ait joué le rôle de capitale de la Gaule, c'est Trèves. Le boulevard de l'action militaire et politique des empereurs, dans la Gaule, c'était la vallée du Rhin. Là étaient, là restèrent pendant quatre siècles, à partir d'Auguste, les quatre légions de la Germanie supérieure, campées entre Windish et Coblenz ; les quatre légions de la Germanie inférieure, campées entre Coblenz et le Waal. Si donc il fut parlé latin dans la Gaule, ce dut être surtout dans cette vallée, par les quarante mille bouches de l'armée romaine, concentrée sur la rive gauche du fleuve, qu'elle ne quitta jamais pour camper à l'intérieur.

Or, il se trouve que la contrée de la Gaule où l'action de la langue latine fut la plus directe, la plus immédiate, la plus puissante pour s'imposer, est précisément celle où cette langue n'a laissé aucune trace. Aucune langue romane n'a pu éclore là même où, d'après la théorie de M. Littré, devraient se parler les dialectes romans les plus voisins du latin.

Dans toutes les parties de la Gaule où, après la pacification, n'eut à se produire ni la force politique ni la force militaire de Rome, on parle les patois romans ; dans la vallée du Rhin, autour des camps romains, autour du prétoire des préfets des Gaules, on a toujours parlé allemand, après comme pendant la domination romaine.

Nouvelle preuve de ce fait que la formation des patois ne doit pas être cherchée dans la décomposition du latin.

Que dire ensuite de cette hypothèse singulière qui attribue le caractère spécial de chaque patois au climat, sinon que c'est le mysticisme donné pour base à l'histoire, et l'art de payer sournoisement de déclamations vagues le lecteur qui attend des faits précis ?

Une certaine ligne de ruisseaux, de chemins, de coteaux divise capricieusement en deux parties l'arrondissement de Mauléon et celui de Rayonne. A droite, on parle béarnais ou gascon ; à gauche, on parle basque.

Pourquoi ? — c'est le climat !

Une certaine ligne, partant de Redon et se dirigeant vers Châtelaudren, en passant par Loudéac, divise en deux la Bretagne. A droite, on parle un dialecte normand ; à gauche, on parle brézéneq.

Pourquoi ? — c'est le climat !

Une certaine ligne, partant de Dunkerque et se dirigeant vers Aix-la-Chapelle, par Menin, Tirlemont, Maestrick et Liège, divise les anciens Pays-Bas. A droite, on parle picard et wallon ; à gauche, on parle flamand.

Pourquoi ? — c'est le climat !

Une ligne partant de Verviers, et courant, du nord au sud, vers Fribourg, par Arlon, Thionville, Schelestadt, Allkirch, Délémont, La Chaux-de-Fond, laisse, à sa gauche, une zone comprise entre cette ligne et le Rhin. A droite, on parle wallon, champenois et lorrain ; à gauche, on parle allemand.

Pourquoi ? — c'est le climat !

Une ligne allant de l'est à l'ouest coupe en deux parties à peu près égales l'arrondissement de Confolens, et, dans cet arrondissement, le canton de La Valette. A droite, on parle les dialectes d'oïl ; à gauche, on parle les dialectes d'oc.

Pourquoi ? — c'est le climat !

La ville de Marseille a un quartier où l'on parle un certain dialecte, et un autre quartier où l'on parle un dialecte différent.

Pourquoi ? — c'est le climat !

Un ruisseau de quatre à cinq mètres de largeur sépare quelquefois les dialectes les plus éloignés l'un de l'autre par leurs caractères.

Ainsi la Gimone sépare le dialecte languedocien du dialecte gascon. A droite, les Languedociens appellent un chien un *goyts* ; à gauche, les Gascons le nomment un *can*. Pour dire cacher, on dit, à droite, *amaga*, et, à gauche, on dit *esiuja*. A droite, les gousses des légumes se nomment *culéfos* ; à gauche, elles se nomment *iékos*. Pour dire néanmoins, on dit à droite, *sakéla* ; à gauche, *prako*. Mille différences aussi absolues marquent la séparation de deux patois.

Pourquoi ? — c'est le climat !

Le vocabulaire spécial des dialectes diffère assez pour que le nom du même objet varie au point d'être méconnaissable, de province à province. Nous allons en donner un exemple frappant, en empruntant

à la langue usuelle des populations rurales les noms de deux objets qui occupent une place considérable dans leur existence, le nom de l'enfant et le nom du cochon.

Eh bien, il y a dans les patois français quinze manières entièrement différentes de dire l'enfant, et dix manières également différentes de dire le cochon.

Voici les quatorze manières de dire *enfant* :

*Enfant* se dit :

En dialecte du Marensin	Coche.
En dialecte d'Auvergne	Efôn.
En dialecte de Cambrai	Fiu.
En dialecte de Vaudemont, Meurthe	Gachon.
En dialecte de Gérardmer, Vosges	Fé.
En dialecte de Giromagny, Haut-Rhin	Boubé.
En dialecte de Saintes, Charente-Inférieure	Fail.
En dialecte de Monségur, Gironde	Gouya.
En dialecte de Limousin	Droley.
En dialecte de Gascogne	Hil.
En dialecte de Carcassonne	Malnaché.
En dialecte de Saint-Maurice, Valais	Méniot.
En dialecte de la Broie, Neuchâtel	Valé.
En dialecte de Vétros, Bas Valais	Matton.
En dialecte bas-breton	Bap.

Voici maintenant les dix noms du *cochon* ; sans employer les mots *porc* ou *cochon*, qui sont très répandus :

En dialecte de Courtisol, Châlons-sur-Marne	Cotau.
En dialecte de St-Yrieix	Gagnoux.
En dialecte de Sarlat	Tessoun.
En dialecte de La Réole	Gourret.
En dialecte d'Agde	Poucel.
En dialecte de Privas	Groupeos.
En dialecte de Valence	Cayon.
En dialecte, de Délémont	Poè.
En dialecte suisse	Gueddi.
En dialecte del'Orne	Lubin.

Eh bien, nous le demandons au bon sens de M. Littré lui-même, le latin et le climat suffisent-ils pour expliquer ces différences ? Qu'est-ce que le latin a de commun avec *gachon*, *boubé*, *gouya*, *droley* ou *matton* ? Comment le climat, qui aurait produit *cotau* et *gagnoux*, aurait-il produit *groupeos* et *cayon* ?

Il y a même des dialectes qui ont la vertu de mettre immédiatement la théorie du climat en déroute. Ce sont des patois qu'on pourrait appeler *erratiques*. Semblables à ces blocs énormes, transportés par des forces inconnues dans des contrées où ne se trouve aucune roche analogue, ces patois se montrent dans des milieux absolument contraires à leur propre nature.

Ainsi, dans l'arrondissement de La Réole, en plein pays de langue d'oc, on rencontre le gavache de Monségur et le gavache de La Motte-Landeron, qui sont des dialectes de langue d'oïl (35).

Ainsi, dans le département de la Marne, arrondissement de Châlons, en plein pays de langues d'oïl, on trouve le dialecte de Courtisols, qui est un patois de langue d'oc.

Le climat soufflerait donc le froid et le chaud, il produirait donc le blanc et le noir, sur le même point, pour le besoin des théories ?

Mais ce n'est pas avec des rêves qu'on résout les grands problèmes philologiques ; et c'est à l'histoire qu'il faut demander la nature, l'origine et le rôle des dialectes ou patois de la France.

Les dialectes ou patois se présentant, chez tous les peuples, dans tous les temps, avec le caractère d'un fait universel et constant, ne peuvent avoir pour cause qu'un fait ayant la même universalité et la même perpétuité.

Quel rôle ont joué les dialectes grecs, en Europe et en Asie ? — Ils y ont été le langage des Attiques, des Eoliens, des Doriens, des Ioniens, c'est-à-dire des petites nations grecques qui composaient la grande.

Quel rôle ont joué les dialectes antiques de l'Italie, dont les grammairiens nous avaient conservé quelques traits, aujourd'hui multipliés par la science épigraphique ? — Ils y ont été le langage des Latins, des Sabins, des Ombriens, des Falisques, des Osques, des Etrusques, des Gaulois, c'est-à-dire des nations italiennes occupant primitivement le sol.

Eh bien, ce que les dialectes furent en Grèce et en Italie, n'est-il pas naturel de penser qu'ils l'ont été et qu'ils le sont en France ?

Ces dialectes ou patois sont donc l'idiome antique des Allobroges, des Helvètes, des Eduens, des Arvernes, des Rèmes, des Nerviens, des Carnutes, des Lemovices, des Cadurques, des Vénètes, des Volsques,

des Aquitains, en un mot des petites nations séparées dont se composait jadis la grande nation gauloise.

Le bon sens le dit, et l'histoire le prouve.

En effet, la première chose qu'il y ait à constater, au sujet des dialectes ou patois de la Gaule, c'est qu'ils existaient dans la langue générale des Gaulois, avant la conquête romaine.

Le témoignage de César et celui de Strabon sont formels à cet égard.

César, après avoir nommé sommairement les grandes nations qui peuplaient la Gaule, sous le nom d'Aquitains, de Celtes ou Gaulois, et de Belges, ajoute expressément : « Ils diffèrent tous entre eux par la langue, les institutions et les lois (36). »

Il y avait donc en Gaule à l'époque de la conquête au moins trois grands idiomes, celui des Aquitains, celui des Celtes ou Gaulois, et celui des Belges.

Strabon, plus précis encore dans son témoignage, va nous apprendre que ces trois langues étaient trois dialectes, c'est-à-dire trois formes d'une langue commune à toute la Gaule, ce que sont en effet les patois actuels.

Il commence par dire des Aquitains qu'ils sont, de toute la grande nation celtique, ceux qui ressemblent le moins aux autres Gaulois, et qui se rapprochent le plus des Espagnols, PAR LA LANGUE, ainsi que par les formes du corps (37).

Il ajoute en parlant des autres nations gauloises, c'est-à-dire des Celtes et des Belges, qu' « elles ne parlent pas TOUTES LE MÊME IDIOME, mais que CHACUNE diffère UN PEU DES AUTRES par le langage (38) ».

En résumé, la conquête romaine trouva établie, dans la Gaule, trois langages différents.

Entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan, on parlait le grand dialecte aquitain, plus rapproché de l'espagnol que des autres dialectes gaulois.

A l'est des Cévennes et jusqu'aux sources du Rhône, dans une zone comprise entre la Garonne et la Seine, des Alpes à l'Océan, on parlait le grand dialecte celte.

Enfin, au-delà de la Seine, jusqu'au Rhin et à la mer, on parlait le grand dialecte belge.

Quatre siècles plus tard, cette division de la Gaule en grands dialectes se révèle encore.

Voici en quels termes elle s'accuse dans un dialogue où Sulpice Sévère met en scène un disciple de saint Martin de Tours, nommé Gallus, et un chrétien d'Orient, nommé Posthumianus.

Pressé de raconter la vie de saint Martin, Gallus s'exprime ainsi :

« Quoique je sois au-dessous de cette tâche, les exemples de soumission rapportés par Posthumianus m'obligent à me soumettre au devoir qui m'est imposé. Mais lorsque je songe que moi, qui ne suis qu'un Gaulois, je dois parler parmi des Aquitains, je crains que mon langage campagnard ne blesse vos oreilles trop délicates. Veuillez donc m'entendre comme un homme dépourvu de culture, parlant sans art et sans éclat. (...) »

— Parlez-nous, répond Posthumianus, ou en *celte*, ou, si vous l'aimez mieux, en *gaulois*, pourvu que vous nous parliez de Martin (39). »

Ce passage, qui a beaucoup exercé les philologues, est pourtant, comme on voit, bien simple. Il constate la coexistence à cette époque de trois langages généraux : l'aquitain, le celte et le gaulois.

Au quatrième siècle l'Aquitaine s'étendait des Pyrénées à la Loire, et comprenait la partie occidentale des dialectes de la langue d'oc.

La Celtique, selon l'observation de Diodore de Sicile, désignait plus particulièrement, dans l'usage habituel du mot, la partie de la Gaule enfermée entre les Alpes, les Cévennes et la Méditerranée, et comprenait par conséquent tous les dialectes de la langue d'oc s'étendant, à l'est, jusqu'à l'extrémité du lac de Genève.

Quant à la Gaule, c'était, comme on sait, le territoire compris entre la Loire, la Seine et la Marne.

Le témoignage de Sulpice Sévère, confirme donc, au sujet des grands dialectes de la Gaule, celui de César et celui de Strabon, et il prouve en outre que ces grands dialectes s'étaient maintenus sous la domination romaine.

Mais ni César ni Strabon n'avaient parlé des dialectes usités dans l'étendue de la Province romaine, qui comprenait néanmoins un grand nombre de nations distinctes. On y parle aujourd'hui cinq grands idiomes généraux, le languedocien, le catalan, le provençal, le savoyard et le suisse, sans compter les dialectes locaux.

Peut-on, comme pour le dialecte aquitain, le gaulois et le belge, établir par des témoignages historiques l'existence de ces dialectes de la Province sous la domination romaine ? — Oui, assurément, on le peut ; et voici comment Ausone s'exprime à ce sujet, dans les vers qu'il adressa, vers le milieu du quatrième siècle, à la ville de Narbonne, capitale de l'ancienne Province romaine :

« Je ne tairai point ta gloire, Narbo Martius ! Sous ton nom, une vaste province imposa jadis sa domination à des peuples nombreux. Depuis les pays où les Allobroges touchent aux Sequanes, où les cimes des Alpes ferment l'Italie, où les Pyrénées avec leurs neiges te séparent des Ibères, où le Rhône sort impétueux des eaux paternelles du Léman, où les Cévennes bornent à l'intérieur l'Aquitaine, jusqu'aux Testosages qui portent le nom antique de Volsces, tout cela fut Narbonne.

« Qui pourrait nommer tes ports, tes montagnes, tes étangs ? qui pourrait nommer tes peuples, si divers de costume et de langage (40) ? »

Voilà donc aussi constatés, vers le milieu du quatrième siècle, les nombreux dialectes qui se parlent encore dans la contrée comprise entre Port-Vendres et Privas, Toulouse et Lausanne.

On remarque d'ailleurs que le texte d'Ausone est capital pour la thèse de ce chapitre. Les peuples de la Province romaine ayant chacun son dialecte, ces dialectes ont pour base le territoire même de ces peuples, et pour principe leur nationalité.

La même chose a été constatée par Roger Bacon, en ce qui touche le normand, le picard, le français et le bourguignon, caractérisés par lui comme étant les idiomes appartenant à des territoires et à des peuples déterminés.

Or, reconnaître qu'un dialecte s'identifie avec un peuple, et qu'il a pour limites son propre territoire, c'est reconnaître qu'il fait partie de sa nationalité, de son caractère, de sa vie ; c'est admettre enfin qu'il est inséparable de son existence, et par conséquent aussi ancien que lui.

Surtout, et par voie de déduction logique, ces faits et ces considérations excluent toute hypothèse d'une alluvion générale, opérée par voie de décomposition de la langue latine ; car dans ce cas le dépôt alluvionnaire aurait été partout sensiblement le même, tandis que de peuple à peuple, de ville à ville, de hameau à hameau, les dialectes ou patois varient quelquefois dans leur vocabulaire jusqu'à employer des mots entièrement différents.

Ainsi, le Languedoc et la Gascogne se touchent réellement, n'étant séparés que par la Garonne et la Gimone ; et cependant les objets suivants se disent :

	EN LANGUEDOCIEN.	EN GASCON.
Cruche	Dourno	Bâno.
Bûchette	Broc	Trakè.
Etincelle	Bélugo	Lazio.
Entonnoir	Arbudel	Hounil.
Sentier	Caminolo	Sendè.
Joue	Gaüto	Machèro.
Grelot	Quiscabel	Eskiroun.
Haillon	Peilho	Perrak.
En biais	En chimpo	En trélay.

En présence de ces mots languedociens et gascons, qu'il serait très aisé de multiplier, que deviennent :

Et la théorie de M. Littré, qui veut que les patois soient *du latin modifié par le climat* ?

Et la théorie de M. Génin, qui veut que les patois soient *du français décomposé ou défiguré* ?

Le lecteur aura remarqué en effet que les mots cités ci-dessus n'offrent ni trace de français ni trace de latin.

Il faut donc reconnaître que les dialectes ont un caractère de localisation et de nationalité incontestable. Ils sont le langage de la nation, de la tribu, du village ; il y en a aujourd'hui autant qu'à l'époque où César envahit la Gaule ; ils se parlent aux mêmes endroits, et ils sont les mêmes, car quelle cause les aurait changés ?

Ainsi, dans le pays des Arvernes, on parle l'auvergnat ; dans le pays des Lémovices, on parle le limousin ; dans le pays des Aquitains, on parle le gascon ; dans le pays des Vénètes, on parle le breton vannetais ; dans le pays des Bituriges, on parle le berrichon. Enfin,

dans toute contrée où César, où Strabon placent un peuple gaulois, on trouve encore et ce même peuple et son dialecte spécial.

Qui oserait dire, malgré l'histoire et le bon sens, que ce dialecte n'est pas le langage traditionnel de ce peuple ?

Toutefois, comme le préjugé contraire est invétéré et général, et que néanmoins les preuves matérielles de sa fausseté existent, notre devoir est de les produire, après avoir montré sur quelles frêles bases ce préjugé repose.

Que dit-on en effet ? — On dit ceci.

Voyez avec quelle persistance le latin s'est maintenu dans les usages politiques, judiciaires et civils jusqu'au treizième, quelquefois jusqu'au quatorzième siècle ! En quelle langue les rois rédigent-ils leurs lois, les cours de justice leurs arrêts, les communes leurs délibérations ou leurs chartes, les notaires leurs actes ? — en latin ! Il était donc universellement entendu et parlé !

L'erreur grossière de ce raisonnement consiste à supposer que les lois, les arrêts, les chartes, les actes, pour avoir été rédigés en latin, avaient été préparés, discutés, adoptés en cette langue. Eh bien, non. Les notaires, les échevins municipaux, les conseillers des parlements, les chanceliers royaux, parlaient, discutaient en langue vulgaire ; puis quand le travail avait été arrêté, délibéré, adopté, un clerc le mettait en un latin plus ou moins ridicule, et dans lequel le patois était quelquefois à peine déguisé par les finales latines.

C'est ainsi que le notaire qui rédigea la loi salique et la loi ripuaire mit *colpus*, pour *coup* (41) ; *trappa*, pour *trappe* (42) ; *traugus*, pour *trou*, en gascon *traük* (43) ; c'est ainsi que dans un arrêt de l'année 1290 le parlement de Paris disait *boscus* pour *bois*, en languedocien *bosc* (44) ; c'est ainsi que le chancelier de Louis VIII, dans une charte de 1224, mettait *haia* pour *haie* (45).

Les preuves établissant que les lois, les délibérations, les arrêts, les actes notariés étaient d'abord préparés, discutés en patois, en langue vulgaire, et puis rédigés en latin, par un clerc plus ou moins expert en cette matière, sont nombreuses :

En voici qui sont sans réplique :

Le 26 juillet 1538, un an avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts, dont l'article III interdisait pour l'avenir la rédaction des arrêts et des actes

en latin (46), le conseil municipal de Grenoble prit la délibération suivante :

« Proposé qu'il y a de MM. les consuls, conseillers et autres, qui sont plusieurs fois appelés aux conseils, tant généraux que particuliers, *ne n'entendent le latin, et des autres que bien petit y entendent*, s'il serait bon, pour éviter tout soppesson (soupçon), et afin que chescun mieux l'entendent, d'escripre dores en avant toutes propositions et conclusions *en langue vulgayre* (...),

« Conclud (...) que *tout ainsi que en langue vulgayre l'on propouse et conclud*, que aussi *l'on escrira* les propositions et conclusions (47). »

Voilà qui est formel. *On proposait, on concluait* en langue vulgaire, et l'on rédigeait ensuite en latin.

Un passage du commentaire de Pierre Rebuffe, professeur à Bourges, sur l'article III de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, généralise la portée du document qui précède.

« Autrefois, dit-il, les notaires étaient dans l'usage de rédiger tous les actes en un latin incorrect et barbare, qu'eux-mêmes ne comprenaient pas ; et ils étaient comme des pies, des perroquets et des coqs, qui parlent dans les palais de leurs maîtres, sans avoir le sens des sons qu'ils prononcent (48). »

Si les notaires eux-mêmes n'entendaient pas toujours le latin dont il se servaient, et qu'ils répétaient comme des perroquets, il est bien évident que leurs clients l'entendaient encore moins. Aussi était-il de règle que les notaires, en rédigeant les actes en langue latine, les expliquassent mot pour mot aux intéressés, *en langue vulgaire*. Nous avons déjà mis ce fait en lumière, dans le chapitre II, en citant le testament du seigneur de Beauvoir, daté de 1277, et qui lui avait été exposé par le notaire en patois du Dauphiné.

La rédaction latine des chartes, des arrêts, des actes notariés jusqu'au treizième siècle, ne prouve donc pas qu'on parlait la langue latine pendant le moyen âge, pas plus que l'inscription gravée sur le piédestal de la colonne Vendôme ne prouve que les Parisiens la parlaient en 1810.

L'absence d'une langue nationale, commune à toute la France, avait pu, seule, perpétuer l'usage public du latin, afin de mettre artificiellement les chartes, les lois et les actes publics à la portée des lettrés composant les administrations ou les tribunaux. Il en fut de

même dans toute l'Europe. Mais lorsque, vers la même époque, les langues littéraires se formèrent en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en France, le latin perdit partout son ancienne suprématie, et ces langues littéraires prirent sa place.

Pendant la durée de l'empire romain l'usage officiel du latin n'avait supprimé la langue d'aucune nation en Italie, ou hors d'Italie. Pendant la durée du moyen âge il ne supprima le patois d'aucune province.

Il y a d'ailleurs deux ordres de preuves, appartenant l'un et l'autre à l'histoire, et établissant non seulement l'antiquité des patois, mais encore l'antiquité de leurs divisions.

La première de ces preuves résulte de ce fait que, depuis deux mille ans, les noms des rivières et des montagnes, formulés en dialecte local, n'ont pas changé.

La seconde résulte de la présence dans tels ou tels dialectes de mots signalés comme gaulois par les auteurs anciens grecs ou latins, de beaucoup antérieurs à la conquête de la Gaule.

Exposons ces deux genres de preuves avec leur développement nécessaire.

Si les populations donnent encore à leurs rivières, à leurs montagnes, à leurs villes, les noms qu'elles leur avaient donnés il y a deux mille ans, cela prouve bien évidemment que les langues de ces populations n'ont pas changé.

Nous devons reconnaître que sur cette question nous rencontrons encore les partisans de l'hypothèse qui fait venir le français et les autres idiomes gaulois du latin. Ils supposent que ce sont les Romains qui ont nommé les montagnes et les rivières de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie ; et que, par conséquent, *Rhône* vient de *Rhodanus*, *Douro* de *Durius* et *Pise* de *Pisae*.

Les faits sont contraires à ce système ; ils prouvent que les noms des rivières, des montagnes, des forêts, des villes ont été imposés primitivement par les langues locales, et que les géographes et les historiens étrangers, lorsqu'ils ont eu à les exprimer en grec ou en latin, les ont défigurés, en les soumettant au système de déclinaison propre à ces deux langues.

Ces vérités résultent du témoignage formel des historiens et des géographes anciens.

Lorsque Strabon parle des peuples qui habitaient le nord de l'Espagne, le long de l'Océan et des Pyrénées, il dit, après avoir nommé les Gallegos, les Vascons, les Astures et les Cantabres :

« Il me répugne de prononcer d'autres noms, à cause de l'ennui qu'ils inspirent, à moins que quelqu'un ne trouve de plaisir à entendre des noms tels que les Pleutaures, les Bardyètes, les Alotrignes, ou d'autres encore plus ridicules ou plus inconnus (49). »

Lorsque Méla parle des forêts et des montagnes de la Germanie, il dit : « Ses plus grandes forêts sont l'Hercynie, et quelques autres, *qui ont aussi un nom* ; mais celle-là a une étendue de soixante jours de marche, et comme elle est la plus considérable, elle est aussi la plus connue. Ses montagnes les plus élevées sont le Thaurus et le Rhéticon; les autres *ont des noms qu'il est à peine possible d'exprimer en langue latine* (50). »

Il tient le même langage lorsqu'il veut faire l'énumération des peuples et des fleuves de la Cantabrie. La forme des noms basques l'arrête comme elle avait arrêté Strabon : « Ces côtes, dit-il, sont habitées par les Cantabres et les Vardules. Il y a chez les Cantabres quelques peuples et quelques rivières, *mais dont les noms ne peuvent être rendus en notre langue* (51). »

Plin est arrêté par les mêmes difficultés, dans le dénombrement des villes de la Bétique. Il ne cite que les plus remarquables, et celles dont le nom peut être exprimé en latin. « La Bétique, dit-il, (...) compte cent soixante-quinze villes. (...) Les plus remarquables *et les plus faciles à nommer en latin* sont, à partir de l'Anas, sur l'Océan, Onoba, surnommée Aestuaria. (52). »

Enfin, lorsque, après avoir décrit la Lucanie et la Campanie, Méla passe le Tibre, il nomme successivement Pyрге, Gravisca, Telamon, Populonie, Pise, et il ajoute : « Lieux et *dénominations étrusques* (53). »

On le voit, et le bon sens s'accorde sur ce point avec les faits, les Romains trouvèrent partout, hors de leur territoire, les noms des villes, des montagnes, des fleuves, des forêts déjà établis dans la langue des populations locales, et ils furent forcés de défigurer ces noms, pour les soumettre aux règles et aux formes de la déclinaison latine.

Une fois qu'on est averti que les noms primitifs des fleuves, des montagnes, des villes de la Gaule, de la Germanie, de l'Espagne, de

l'Italie nous sont parvenus masqués sous des formes latines, il devient presque toujours aisé de les dégager.

Tout le monde reconnaîtra les monts des Vosges dans *mons Vogesus* ; le lac Léman dans *lacus Lemanus* ; la ville de Melun dans *Melodunum* ; la ville de Paris dans le *Parision*, Παρισιον, de Zozyne (54) ; le Tage, *Tajo*, dans *Tagus* ; les villes de Merida et de Calahorra dans *Emerita* et *Calaguris* ; le comté de Kent dans *Cantium*.

Néanmoins, dans cette exhumation des noms primitifs des fleuves, des montagnes et des villes, recouverts par l'alluvion latine, il faut bien se garder de vouloir les ramener tous au type français. Il est bien évident que les noms ont été donnés par les dialectes locaux. Ainsi, le nom même actuel de *Bordeaux*, en langue locale vulgaire, est *Bourdéou* ; le nom de *Pau* est *Pâou* ; le nom de *Foix* est *Fouïch* ; le nom d'*Auch* est *Aouch* ; le nom de *Perpignan* est *Perpinyâ* ; le nom de *Béziers* est *Bézès*.

Le français a ainsi, comme le latin, défiguré les noms des rivières, des villes ou des localités des autres provinces ou des autres nations. Il appelle *Rhône* le fleuve que les populations riveraines appellent *Rozé* ; *Aveyron* la rivière qu'elles nomment *Abéïrou* ; et il nomme *Turin* et *Londres* les villes que les Italiens et les Anglais nomment *Torino* et *London*.

Il faut donc tenir compte, dans la restitution des noms primitifs des Gaules, du dialecte de la contrée auquel le nom avait été emprunté ; reconnaître dans le nom grec du Rhône, Ῥοδανος, la traduction du nom patois *Rozé*, et dans le nom grec Κυνητον, *petit chien*, la traduction de *Canet*, village situé au bord de la mer, en face de Perpignan.

En résumé, beaucoup de noms gaulois s'étant prêtés à la déclinaison latine, les écrivains anciens les ont à peine défigurés. De ce nombre sont : le Tarn, devenu en latin *Tarnis* ; le Cher, devenu *Carus* ; la Sarthe, devenue *Sarta* ; la Meuse, devenue *Mosa* ; la Moselle, devenue *Mosella* ; le Doubs, devenu *Dubis* ; l'Isère, devenue *Isara* ; le Drac, devenu *Dracus* ; le Var, devenu *Varum* ; l'Orbe, devenu *Orbis* ; le Tek, devenu *Techus* ; la Thet, devenue *Tetis* ; la Garonne, devenue *Garumna*, en latin, et ayant conservé en grec sa forme volsque Γαρουννα, *Garouna*, *Garouno*.

Quelques autres noms gaulois ont été un peu défigurés, mais pas assez pour n'être pas reconnus. Tels sont : la Saône, devenue *Sauconna* (55) dans Ammien Marcellin et *Soana* dans une charte de l'année 858 ; la Seine, devenue *Sequana* ; la Durance, devenue *Druentia* ; l'Aude, devenue *Atax*, mot bien rapproché du patois *Aüdé* ; Tarbes,

devenu *Turba* ; Salses, devenu *Salsulae* ; Lectoure, en patois *Leïtouro*, traduit par *Lactora* ; Auch, à peine modifié dans le latin *Auxi*, et dans le grec *Αυσκιοι*.

Enfin, un certain nombre de noms gaulois sont restés intacts dans le latin ; tels sont par exemple le Jura, l'Ardenne, la Bigorre, Genève, Leucate, et les Cévennes, appelées *Cebenna* en latin et *Cébennos* en langue vulgaire.

La conséquence de ces faits se dégage d'elle-même et s'impose avec l'autorité de l'évidence.

Les noms des montagnes, des fleuves, des villes de la Gaule existaient en leur forme actuelle il y a plus de deux mille ans, c'est-à-dire avant la conquête romaine. Donc, les langues locales auxquelles ces noms ont été empruntés existaient à la même époque, et sont ce qu'elles étaient lorsque les noms leur furent empruntés, puisque le peuple les prononce encore aujourd'hui avec l'accent propre à ces langues.

L'antiquité des patois résulte encore des mots gaulois conservés par les anciens auteurs, grecs ou latins, et qui existent encore à peu près tous dans les dialectes de la France.

Un philologue laborieux et intelligent, M. le baron de Belloguet, a réuni ces mots dans un travail remarquable (56). Ils s'élèvent à un peu plus de deux cents. Nous allons citer d'abord ceux au sujet desquels il ne saurait s'élever le moindre doute, et qui sont bien réellement aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a vingt siècles.

AREPENNIS, Columelle, lib. V, c. I, mesure agraire ; en français, *arpent*.

ALAUDA, Plin., *Hist. nat.*, lib. II, cap. XXXVII, XLIV, *alouette* ; en languedocien, *alauzo* ; en gascon, *lauzeto*.

MARGA, Marla. Plin., *Hist. nat.*, lib. XVII, cap. VI, *marne* ; en wallon, *marle* ; en gascon, *merlou*.

CIRCIUS, Plin., *Hist. nat.*, lib. II, cap. XLVII ; en languedocien, *cers*, vent de nord-ouest.

BARDOS, Diod. Sicil., lib. II, cap. XXXI, poète, musicien, chanteur ; en bas-breton, *bars*.

BENNA, Caton, *De re rustic.*, lib. 23 ; en wallon, *benne*, un panier, une voiture.

LEUCA, leuga. — Ammien Marcell., lib. XV, cap. II ; en français, *lieue* ; en gascon, *lego*.

PADUS, Plin., *Hist. nat.*, lib. III, cap. XX, *sapin* ; en rouerguais, *pade*.

Βραχαι, Diod. Sicul., lib. V, cap. XXX ; en français, *braies* ; en bourguignon, *bragues*.

Λαγχια, Diod. Sicul., lib. V, cap. XXX ; en français, *lance*.

Μαρκα, Pausan., *Phocid.*, lib. X, cap. XIX, cheval ; en bas-breton, *march*.

PONTONES, Caesar, *De bell. civ.*, lib. III, cap. XXIX ; en français, *pontons*.

MATERIS, Caesar, *De bell. gallic.*, lib. I, cap. XXVI ; en français, *matras*.

BETULLA, Plin., *Hist. nat.*, lib. XVI, cap. XVIII-XXX, bouleau ; en gascon, *bédout* ; *bédat*, bois de bouleaux.

CERVISIA, Plin., *Hist. nat.*, lib. XXII, cap. XXV ; en français *cervoise*, nom ancien de la bière.

BEC, Sueton., *Vitell.*, cap. XVIII ; en français, en gascon, dans presque tous les dialectes, *bec*.

COQ, Sueton., *Vitell.*, cap. XVIII ; en français, *coq*, en bas-breton, *kik, kok*.

PETORRITUM, Aul. Gell., lib. XV, cap. XXX, char gaulois à quatre roues ; en bas-breton, *petor*.

Μανικα, Diod. Sicul., lib. V, cap. XXVII ; en gascon, *manico* ; en rouchi, *manique*.

SPATHA, Veget., *De re milit.*, lib. II, cap. XV. — Diod. Sicul., lib. V, cap. XXX, épée ; en gascon *espazo* ; en catalan, *espada*.

CAMISIA, Paul, in *Festo*, voce *supparus*, chemise ; en languedocien, en gascon, *camiso*.

TITIO, Varr., apud Non., II, 874, et IV, 184 ; en français, *tison* ; en italien, *tizzone*.

CARRUS, Caesar, *De bell. gall.*, lib. I, cap. III, chariot ; en rouchi, en picard, *car*.

VISCUS, Virgil., *Georg.*, lib. I, v. 139, en français, *glu* ; en gascon, *besc* ; en languedocien, *embesca*, engluer.

CAPANNA, Isidor. Hispal., *Origin.*, lib. XV, cap. XII ; en français, *cabane*.

Voilà donc une série de mots, cités comme gaulois par les anciens auteurs, grecs ou latins, qui les emploient. Ces mots étaient gaulois il y a bien des siècles ; et ils avaient à l'époque où ils furent écrits la forme qu'ils ont encore aujourd'hui.

Ces mots appartiennent à tous les grands dialectes de la France. En effet, neuf appartiennent au français, sept au gascon, quatre au bas-

breton, trois au wallon ou au rouchi, un au bourguignon, un au rouerguais.

Que conclure de ces exemples, si ce n'est que tous ces dialectes ont au moins la même antiquité que ces mots, qui leur appartiennent ?

Un grand nombre d'autres mots, cités comme gaulois par les auteurs anciens, auraient pu être portés dans cette liste. Ceux qui s'y trouvent suffisent pour la solution du problème.

Nous en indiquerons néanmoins un petit nombre d'autres, à cause des observations spéciales qu'ils comportent.

DOLUMEN. Ce mot est donné par Isidore de Séville, *liber Glossarum*, verbo *dolumen*, comme signifiant *delubrum*, autel. C'est évidemment le mot bas-breton dolmen, ayant la même signification, et désignant ces monuments en forme de table, que l'on rencontre si fréquemment en Bretagne.

BRIVA. Ce mot, qui se trouve dans la composition du nom d'un certain nombre de villes, situées sur les rivières, est généralement interprété dans le sens de pont. C'est une erreur ; *briva* est un mot gascon, dans lequel le *v* a le son de *ou*, et qui doit être prononcé *brioua*. C'est un infinitif qui exprime le petit bouillonnement de l'eau des rivières, à l'endroit où elles sont guéables. On dit *l'aygo ké briouo*, l'eau frétille, c'est-à-dire il n'y a pas de profondeur. *Lou briou*, c'est le mouvement légèrement tumultueux de l'eau courante. *Briva* signifie donc *gué*. Cette opinion est également soutenue par Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, au mot abreuver.

PERNA. Ce mot, qui signifie *jambon*, fut adopté par les Latins, et il se trouve dans leur langue ; mais il appartenait à ce fond de dialectes parlés en Italie, en Espagne et en France, et qui sont celtiques ou gaulois. Ainsi, *perna* appartenait à la langue ombrienne, car on le lit dans les tables Eugubines (57) ; il est aussi dans la langue espagnole, où jambon se dit *pernil* ; et dans le dialecte gascon de Bayonne, où jambon se dit *perna*. Il est à remarquer qu'en général le mot employé pour dire *jambe* est également employé, avec une très petite modification, pour dire *jambon*. En latin, *perna* avait les deux sens. En espagnol, *jambe* se dit *pierna* ; en languedocien, on dit *cambo* pour *jambe*, et *cambajou*, pour *jambon*.

BRENNUS. On sait que ce mot était le nom du chef des Gaulois Sénons qui prirent et brûlèrent Rome, et celui du chef des Gaulois Tectosages, qui envahirent la Grèce, et qui attaquèrent le temple de Delphes. *Brennus* était moins un nom qu'une qualification ; il signifiait *roi*, *chef* ; c'est le sens que ce mot a encore en bas-breton, où *brenn* signifie roi ; au pluriel, ce mot fait *brennin*.

Ταχοϋς. Ce mot, qui signifie *pieu*, est évidemment le même que *estako*, terme gascon qui a la même signification, et qui a produit le verbe *estaka*, attacher.

DUNUM. Ce mot, très employé par les Romains dans la traduction de certains noms de villes gauloises, signifie *colline*. Les géographes grecs l'avaient aussi employé, sous la forme δυνος, qu'il a notamment dans Plutarque (58), au sujet de Lyon. Il s'est conservé en français sous la forme *dune*. Dans les pays des langues d'oc, le

mot *dunum* traduisait souvent le mot *puy*, qui a la même signification. C'est ainsi que César appela Uxellodunum la petite ville bâtie autrefois sur l'éminence nommée en gaulois Puy-d'Ussolu.

Nous avons la conviction profonde d'avoir prouvé que les patois divers actuellement parlés en France sont les idiomes nationaux et vingt-cinq fois séculaires des peuples gaulois, qui depuis la grande émigration de Bellovèse et de Sigovèse occupent sous le même nom les mêmes parties du territoire.

L'antiquité de ces patois est manifestement établie, d'un côté par les témoignages historiques les plus formels qui les mentionnent, d'un autre côté par l'existence, dans les textes grecs ou latins les plus anciens, d'un grand nombre de mots gaulois, que les divers patois conservent encore. A ces preuves vient s'ajouter encore celle qui résulte des noms de rivière, des montagnes ou des villes, noms évidemment empruntés aux langues locales, et qui n'ont pas changé depuis deux mille ans.

L'antiquité des patois étant prouvée, il nous reste à établir leur identité philologique, et à montrer le lien qui les unit tous étroitement à une seule et même langue, dont ils sont les dialectes, et qui est :

La langue gauloise.

Existe-t-il une langue gauloise, indépendante des idiomes locaux ou patois ?

— Non.

De même que la langue grecque n'existait pas indépendamment de ses dialectes, et que nul n'aurait su parler grec sans parler ou l'attique, ou l'ionien, ou le dorien, ou l'éolique, de même nul n'aurait su parler gaulois sans parler ou le bourguignon, ou le picard, ou l'auvergnat, ou l'un des dialectes des tribus diverses qui se partageaient le sol.

Les langues littéraires, œuvre artificielle des écoles et des académies, sont indépendantes des territoires ; mais les langues nationales et naturelles vivent nécessairement par et dans les dialectes, qui en sont la forme fractionnée et locale.

*Langue gauloise* était donc une dénomination générale et idéale, se résolvant, dans la réalité des choses, en un certain nombre d'idiomes provinciaux ou de patois.

Mais si cette langue gauloise n'était pas une réalité précise, délimitée, directement saisissable, est-il possible de découvrir et d'indiquer rigoureusement ses règles fondamentales ?

Assurément, et rien n'est plus aisé que cette opération.

Il faut d'abord être pénétré de cette vérité que les règles fondamentales d'une langue résident dans les principes de sa grammaire ; et tous les principes d'une grammaire peuvent être ramenés à trois groupes, qui sont :

Les règles qui s'appliquent au substantif ;  
Les règles qui s'appliquent au verbe ;  
Les règles qui s'appliquent à la syntaxe.

Une langue est ce qu'elle est par sa grammaire ; le vocabulaire n'est qu'accessoire, au point de vue de la nature et de la classification. Aussi Max Müller a-t-il pu dire, après un philologue espagnol de génie, Hervaz, qu'une langue peut avoir plusieurs vocabulaires, mais qu'elle ne saurait avoir qu'une grammaire.

Quelle était donc la grammaire de la langue gauloise ?

Elle était celle qui est encore commune à tous les dialectes ou patois de la Gaule.

Qu'on étudie tous ces patois, on verra qu'ils ont absolument la même grammaire.

Ainsi, sans une seule exception :

Tous les patois déclinent le substantif à l'aide de prépositions — contrairement au latin, qui le décline avec des désinences casuelles, ou flexions.

Tous les patois, dont le verbe actif a dix-neuf modes, en conjuguent huit, moins de la moitié, à l'aide de flexions, et onze, plus de la moitié, à l'aide d'auxiliaires ; — contrairement au latin, qui conjugue ses onze modes, c'est-à-dire la totalité, à l'aide de désinences finales.

Tous les patois composent la voix entière de leur verbe passif à l'aide de l'auxiliaire *être* ; — contrairement au latin, qui sur onze modes de son verbe passif en conjugue six, plus de la moitié, avec le procédé des désinences.

Tous les patois ignorent la voix déponente ; — contrairement au latin, dont cette voix est l'une des trois formes du verbe.

Enfin, tous les patois ont une syntaxe qui ordonne la construction de la phrase selon l'ordre direct des idées ; — contrairement au latin, dans lequel la syntaxe permet et le goût ordonne la construction de la phrase selon l'ordre inverse.

L'étude des dialectes ou patois de la France prouve donc deux choses : d'abord, qu'ils n'ont tous, sans exception, qu'une seule et même grammaire ; ensuite, que cette grammaire est absolument différente de la grammaire latine.

Cette grammaire, la même pour tous les patois de la France, est la grammaire de la langue gauloise, ou, ce qui est la même chose, de la langue celtique. On retrouve cette grammaire dans tous les pays où la race celtique s'est établie et maintenue, c'est-à-dire en Espagne, en Italie, en Irlande, en Ecosse, en Angleterre, dans les cantons des Grisons et en Valachie.

Nous avons dit que ce qui constitue les dialectes c'est l'unité de grammaire, jointe à la diversité de la prononciation, de la prosodie et d'une partie du vocabulaire.

Chaque dialecte offre en effet cette particularité, d'avoir une partie de son vocabulaire qui lui est commune avec tous les autres, et une autre partie qui lui est exclusivement propre.

Ainsi, que l'on compare, au point de vue du vocabulaire, les patois en apparence les plus éloignés et les plus inconciliables, le bas-breton, le français, le rouchi, le suisse, le gaélique, et l'on arrive à composer, avec leurs éléments communs, un répertoire très considérable. Et comme, de tous ces mots, le plus grand nombre ne se trouvent pas dans la langue latine, on est bien obligé d'y voir le vocabulaire d'une partie de l'antique langue commune aux divers peuples de la Gaule.

Le vocabulaire des patois se divise donc en deux parties bien distinctes.

La première, de beaucoup la plus importante, comprend les mots qui leur sont à peu près communs à tous, et qui constituent comme le fond de la langue gauloise.

La seconde, la moindre des deux, comprend les mots qui sont propres à chacun, et qui constituent, avec la prononciation et la prosodie, leur individualité dialectique.

Nous allons placer sous les yeux du lecteur ce fonds commun des dialectes de l'ancien territoire gaulois, en prenant pour exemple ceux qui semblent les moins conciliables, tels que le français, le bas-breton, le gascon, le rouchi, le suisse, le forézien, le lorrain et le normand ; mais il est indispensable de faire précéder ces tableaux de la rectification de quelques erreurs générales, répandues au sujet de deux d'entre eux, le gascon et le bas-breton.

C'est une habitude assez ancienne et assez générale des habitants du nord de la France de donner le nom de Gascons aux habitants du Midi. Ce n'est là qu'une habitude de langage sans conséquence. L'erreur devient grave, parce qu'elle altère la vérité philologique, lorsqu'elle présente sous la dénomination générale de langue *gasconne* les dialectes du Midi.

C'est ce qu'avait fait l'abbé de Sauvages, dans son *Dictionnaire languedocien* ; c'est ce qu'ont fait après lui quelques philologues. De ce nombre est M. Onofrio, qui a cru que le poète Jasmin avait écrit en *gascon* (59). Jasmin a écrit en patois d'Agen, qui est, comme celui de Montauban, un sous-dialecte du Quercitain. Rien n'est moins gascon que ces dialectes.

Le gascon est le dialecte parlé dans l'Aquitaine de César, laquelle a reçu, comme nous l'avons dit, pendant le huitième siècle, le nom de Gascogne de l'invasion et de la domination passagères des Bascons, Vascons, ou Gascons, que nous appelons Basques.

Il est délimité par le cours de la Garonne, l'Océan et les Pyrénées, avec cette petite rectification, à savoir qu'après avoir suivi la rive gauche de la Garonne depuis sa source jusqu'au coude que fait le fleuve en face des sources de la Gimone, le dialecte gascon suit la rive gauche de cette petite rivière jusqu'à son embouchure. La Gimone séparait en effet, suivant la juste observation de Walckenaër, le territoire des *Tolosates* de celui des *Lactorates* et des *Ausci* (60), et elle formait par conséquent de ce côté la limite des Aquitains et de leur langue.

On peut ajouter qu'aucun autre dialecte en France ne couvre un aussi vaste territoire, puisqu'il se parle dans quatre départements entiers, qui sont le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées et les Landes, et dans la moitié de quatre autres départements, qui sont la Haute-Garonne, Le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Gironde.

Avec diverses variations de termes et de prosodie, le gascon n'est néanmoins que trois sous-dialectes, l'un fort important, le béarnais, les deux autres moins importants mais notables, celui du Labourd et celui du Marensin.

La première question qui se présente au sujet du dialecte gascon est celle de savoir si, conformément à l'opinion de Strabon (61), il se rapproche plus de la langue des Espagnols que de celle des autres Gaulois.

Il y a dans cette opinion une forte exagération ; néanmoins, le gascon possède, seul parmi tous les dialectes gaulois, un certain caractère extérieur qui devait frapper un étranger, c'est la forme qu'il donne à la plupart des mots qui dans les autres dialectes gaulois commencent par une F. Le gascon les commence par une H fortement aspirée, et les dialectes du nord-ouest de l'Espagne, tels que ceux de la Vieille et de la Nouvelle-Castille, font comme le gascon.

C'est ce qui est démontré dans le tableau suivant :

Français.	Gascon.	Castillan.
Fer.	Her.	Hierro.
Fils.	Hill.	Hijo.
Fil.	Hiou.	Hilo.
Foin.	Hen.	Heno.
Faim.	Hamé.	Hambrè.
Faire.	Hé.	Hacer.
Fougère.	Héou.	Heloco.
Fiel.	Héou.	Hiel.
Figue.	Higo.	Higo.
Four.	Hour.	Horno.
Hêtre	Hay.	Haya.

Mais là se borne la ressemblance du gascon avec les dialectes de l'Espagne auxquels il confine immédiatement, sauf un certain nombre de substantifs usuels, qui lui sont communs avec eux, tels que *pierna*, jambon, *bigote*, moustache, *cara*, visage. Dans l'ouest du Gers, les moustaches que se font les enfants se nomment *lou bigots* ; la face des pièces lancées en l'air, dans le jeu de pile ou face, se nomme *la caro* ; et les Labourdais donnent au jambon le nom de *perno*.

Chose digne d'intérêt, et qui avait échappé à Strabon, les rapports du gascon avec le catalan, le valencien et l'andalou sont bien plus nombreux qu'avec le castillan. Un lettré qui sait bien le gascon peut lire couramment, et sans préparation, les chroniques catalanes du

treizième siècle, Ramon Muntaner, Bernard d'Esclot ou le roi En Jaune I<sup>er</sup>.

C'est surtout par la communauté du vocabulaire et par la prononciation adoucie que ces dialectes se rapprochent du gascon. Les expressions catalanes : — *axis mateix*, — *no sia greü*, — *no triques gayre*, — *som scarnits*, sont à peu près littéralement les expressions gasconnes : *ataoü medisch*, tout de même ; — *nou bous sio gréü*, qu'il ne vous déplaie pas ; — *nou bous trigo ouaïré*, vous ne semblez pas bien pressé ; — *Ké soum escarnits*, nous sommes raillés.

Contrairement au préjugé qui attribue à l'influence arabe les sons gutturaux du castillan, le dialecte de l'Andalousie, où les Arabes séjournèrent si longtemps, remplace la rudesse du *jota* par le son du *ch* adouci, comme dans le français *hache*. Echeveau, qui se dit *madeja* en castillan, se dit *madecha* en andalou, comme en gascon ; et c'est pour cela que le rébus qui sert de devise à l'hôtel de ville de Séville, et qui est ainsi figuré :

NO 8 (62) DO :

n'est explicable qu'en andalou et en gascon.

Il doit être lu NO *Madecha* DO, et il signifie : il ne m'a pas abandonnée (63).

Mais c'est en le comparant au bas-breton et au quercitain que l'on dégage le caractère grammatical par lequel le gascon se distingue de tous les autres dialectes de la France.

Le verbe gascon, le verbe breton et le verbe quercitain offrent en effet ce caractère, qu'à tous les temps, à tous les modes, à toutes les personnes, à tous les genres, à tous les nombres, ils sont précédés d'une particule invariable, qui est pour le verbe gascon la particule KE, pour le verbe breton la particule A et pour le verbe quercitain la particule BA.

Dans le dialecte gascon la particule KE remplace l'article *je, tu, il* ou *elle, nous, vous, ils* ou *elles* ; dans le verbe quercitain la particule BA remplit le même office.

Dans le dialecte breton la particule A ne dispense pas de l'article.

Un exemple fera comprendre nettement ce caractère propre au verbe gascon, et qui a son analogie dans les verbes breton et quercitain.

## Verbe gascon HÉ, faire.

INDICATIF PRÉSENT.		PASSÉ INDÉFINI.	
Je fais.	Ké héï (64).	Je fis.	Ké hazouï.
Tu fais.	Ké hès.	Tu fis.	Ké hazous.
Il ou elle fait.	Ké hè.	Il ou elle fit.	Ké hazouk.
Nous faisons.	Ké hem.	Nous fimes.	Ké hazoum.
Vous faites.	Ké hetz.	Vous fites.	Ké hazouts.
Ils ou elles font.	Ké hen.	Ils ou elles firent.	Ké hazoun.

## Verbe breton OBER, faire.

INDICATIF PRÉSENT.		PASSÉ INDÉFINI.	
Je fais.	Mé a ra (65) .	Je fis.	Mé a réaz.
Tu fais.	Té a ra.	Tu fis.	Té a réaz.
Il ou elle fait.	Hén a ra.	Il ou elle fit.	Hén a réaz.
Nous faisons.	Ni a ra.	Nous fimes.	Ni a réaz.
Vous faites.	C'houi a ra.	Vous fites.	C'houi a réaz.
Ils ou elles font.	Hi a ra.	Ils ou elles firent.	Hi a réaz.

On le voit, ce caractère particulier au verbe gascon, qui n'a d'analogie que dans le verbe breton, empêcherait à lui tout seul de confondre le dialecte de la Gascogne avec aucun autre. Cette particularité est commune à tous les sous-dialectes gascons, au béarnais, au bayonnais, au mareninois (66) ; mais on la rechercherait en vain dans le languedocien, le catalan du Roussillon, le provençal, l'auvergnat, le suisse ou tout autre dialecte des langues d'oc ou d'oïl.

Les rapports nombreux des dialectes de Gascogne et de Bretagne ressortiront d'un petit tableau qui trouvera sa place un peu plus loin, et ils sont frappants dans ces deux vers, qui sont la traduction l'un de l'autre :

Breton : Hed ann noz né ra met kana (67).  
Gascon : Ed hé la neit arré mé ké kanta.

Le bas-breton n'a été, grâce à ses formes, vivement accusées, confondu avec aucun autre dialecte. M. de Humboldt, suivi en cela par M. Amédée Thierry, a même prétendu que le breton était une langue entièrement différente du gallois, du cornique et des gaéliques d'Irlande et d'Écosse, erreur que les Bretons bretonnants instruits, tels que Le Gonidec, M. de La Villemarqué et M. Aurélien de Courson ont complètement dissipée.

Le bas-breton est un dialecte gaulois ou celtique pur et simple, comme le languedocien, l'auvergnat, le picard ou le français lui-même. La spécialité plus ou moins marquée de son vocabulaire, de sa prononciation et de sa prosodie n'altère pas sa nature. Il décline, il conjugue, il construit la phrase selon les principes grammaticaux communs à tous les autres dialectes gaulois, répandus en France, en Angleterre, en Espagne et en Italie.

C'est donc une erreur sans fondement, quoiqu'elle soit ancienne et qu'elle ait été partagée par des philologues instruits, tels que M. Edelestand Duméril, de considérer le bas-breton et ses quatre grands dialectes (68) comme le type unique et fondamental de la langue des Celtes. Les habitants de la Provence étaient aussi complètement celtes que les habitants de l'Armorique ; et le dialecte de Vannes n'est pas plus celte que le dialecte d'Arles.

Ces vérités vont résulter d'ailleurs de la façon la plus évidente des tableaux suivants.

Nous allons comparer d'abord trois dialectes caractéristiques et bien distincts : le français, le bas-breton et le gascon.

FRANÇAIS.	BAS-BRETON.	GASCON.
Coin.	Korn.	Kourné.
Fétu du lin teillé.	Arac.	Ariko.
Arche. Bahut.	Arc'h.	Arko.
Béer.	Bada.	Bada.
Branche.	Brank.	Branko.
Brume.	Brumen.	Brumo.
Bonde.	Bount.	Boundo.
Brayer (le lin).	Brea.	Braga.
Brusque. Cassant.	Brusk.	Brusk.
Bruyère.	Bruk.	Brugo.
Bruit.	Brud.	Brud.
Gâter.	Gwasta.	Gwasta.
Loquet.	Klikod.	Flisket.
Détacher.	Didacha.	Destaka.
Dévidoir.	Dibunner.	Débanadé.
Epier.	Spia.	Espia.
Fagot.	Fagod.	Hesch
Hardi.	Hardiz.	Hardit.
Ecraser.	Krôgi.	Krouchi.
Pièce.	Pez.	Peço.
Rat.	Raz.	Arrat.
Pic, outil.	Pik.	Pik.
Plat.	Plâd.	Plat.

Pot, vase.	Pôd.	Pot.
Rez, à fleur de.	Rez.	Raz.
Rincer.	Rinsa.	Rinsa.
Ruban.	Ruban.	Riban.
Ecurer. Fourbir.	Skuria.	Escura.
Etroit.	Striz.	Estret.
Treuil.	Traoil.	Trouil.
Trotter.	Trota.	Trouta.

Il serait très aisé de dresser ici un vocabulaire comparatif de ces trois dialectes, considérés, faute d'examen, comme à peu près inconciliables, et possédant néanmoins tant d'éléments communs. Nous croyons qu'il suffira aux hommes d'étude d'avoir placé sous leurs yeux un tableau contenant les premiers éléments d'une rigoureuse démonstration.

Voici maintenant un tableau comparatif dans lequel vont être rapprochés du français et du gascon quatre dialectes bien éloignés de ces deux types, à savoir les patois de la Suisse, du Forez, de la Lorraine et de la Normandie.

FRANÇAIS.	DIALECTE SUISSE.	DIALECTE GASCON.
Raccommoder.	Adouba.	Adouba.
Houx.	Agreblai.	Agréou.
Encore.	Einkoué.	Enkoué.
Maintenant.	Ara.	Aro.
Lavande.	Aspi.	Espic.
Marmite.	Aula.	Oulo.
Mitaine.	Bétanna.	Mitano.
Claire-voie.	Clédar.	Clédar.
Remplir, entasser.	Cougni.	Cougni.
Faux (outil).	Dailla.	Daillo.
Hache.	Détrau.	Destraou.
Causer.	Devesa.	Débisa.
Supporter.	Einpara.	Empara.
Balai.	Ekova.	Escoubo.
Houe.	Fansshau.	Housset.
Corneille.	Graula.	Agraoulo.
Exciter un chien.	Ixa.	Ahisca.
Qu'est-ce ? quoi ?	Ké ?	Ké ?.
Gâteau.	Couka.	Coko.
Drap de lit.	Leinzu.	Linso.
Loisir.	Lézi.	Lézé.
Rate.	Messa.	Méouso.
Auge.	No.	Naout.
Chaudronnier.	Pairolei.	Pairoulé.
Pieu.	Pau.	Paou.

Parce que.  
Doucement.  
Hauteur.  
Lèvres.  
Tailler la vigne.  
Retentir.  
Petit clou.  
Blaireau.  
Voilà.  
Pot de terre.

Pélaman.  
Pllan.  
Pohia.  
Pottes.  
Pouha.  
Rouna.  
Tatche.  
Tasson.  
Tè.  
Toupein.

Péramou.  
Plan. Plaëtos.  
Pouy.  
Pots.  
Pouda.  
Rouna.  
Tatcho.  
Tachoun.  
Tè.  
Toupin.

FRANÇAIS.

DIALECTE DU FOREZ

DIALECTE GASCON

Buche.  
Houx.  
Cette nuit.  
Griffe.  
Saisir.  
Donner.  
Mettre.  
Remuer.  
Son, résidu de la farine.  
Rien, pas du tout.  
Cloche.  
Contenir.  
Claire-voie.  
Couver.  
Petit balai.  
Craquer.  
Faux (outil).  
Nettoyer.  
Contrefaire.  
Sabot.  
Epargner.  
Siffler.  
Eau profonde.  
Garçon.  
Abattis.  
Marmite.  
Echalias.  
Sanglier.  
Anesse.  
Petit clou.  
Taon.  
Revenir.  
Pot de terre.

Acla.  
Agrévou.  
Anuy.  
Arpa.  
Arrepa.  
Bailli.  
Betta.  
Boullica.  
Bren.  
Brique.  
Campana.  
Cabir.  
Clédar.  
Coua.  
Coueveta.  
Creci.  
Daille.  
Eschara.  
Echarnie.  
Eclot.  
Etaugi.  
Fiola.  
Gour.  
Meynat.  
Menuse.  
Oula.  
Paisseau.  
Senglar.  
Soma.  
Tachi.  
Tauna.  
Tourna.  
Tupin.

Asclo.  
Agréou.  
Anéit.  
Urpo.  
Arrapa.  
Bailla.  
Bouta.  
Bouléga.  
Bren.  
Brico.  
Campano.  
Cabé.  
Clédar.  
Coua.  
Escoubet.  
Crouchi.  
Daillo.  
Escura.  
Escarni.  
Esclop.  
Estaoubia.  
Fioula, chioula.  
Gourgo.  
Maynat.  
Ménusos.  
Oulo.  
Pachet.  
Sangla.  
Saouno.  
Tatcho.  
Tawan.  
Tourna.  
Toupin.

Les dialectes de la Suisse et du Forez appartiennent à la langue d'oc.  
Les dialectes de la Lorraine et de la Normandie qui vont suivre appartiennent à la langue d'oïl.

FRANÇAIS.	DIALECTE LORRAIN.	DIALECTE GASCON.
Mettre.	Botté.	Bouta.
Buse.	Bouho.	Houö.
Trinquer.	Brinqué.	Trinca.
Bruit.	Bru.	Brut.
Chienne.	Caigne.	Cagno.
Balai.	Chqueuve.	Escoubo.
Cou.	Cô.	Cot.
Queue.	Cooue.	Couo.
Coup.	Cop.	Cop.
Couteau.	Coutée.	Coutet.
Crémaillère.	Curmet.	Crumet, crémail.
Le dernier.	Lo daïré.	Lou darré.
Oui.	Io.	K'ïo.
Non.	Naini.	Nâni
Lèvres.	Potte.	Pots.
Rasoïr.	Raiseu.	Rasé.
Blaireau.	Tachon.	Tachoun.
Tison.	Téhon.	Tusok.

FRANÇAIS.	DIALECTE NORMAND.	DIALECTE GASCON.
Pie.	Agasse.	Agasso.
Injurier.	Agonir.	Agouni.
Piège.	Agrap.	Attrappo.
Raccommoder.	Apparier.	Apparia.
Copeau.	Atelle.	Estère.
Cosse d'avoine ou de blé.	Balle.	Ballo.
Métairie.	Borde.	Bordo.
Mettre.	Bouter.	Bouta.
Pousser, harceler.	Burguer.	Hurga.
Morceau de pain du coin.	Cantet.	Cantet.
Pain blanc.	Choaine.	Chouane (Bordeaux).
Grosse racine.	Chouque.	Souquo.
Douve.	Douelle.	Douelle.
Croûte de pain dorée.	Grigne.	Grigno.
Foret.	Guimblet.	Gimbelet.
Patus.	Paitis.	Patus.
Berger.	Pastou.	Pastou.
Broc.	Pichet.	Piché.
Suif.	Sieu.	Séou.
Grenier.	Solier.	Soulé.
Serviette.	Toaille.	Touaillo.
Oseille.	Vinette.	Binetto.

Ces vocabulaires comparatifs, que tout le monde peut compléter, prouvent, comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, qu'il n'y a eu et qu'il n'y a encore en France qu'une seule et même langue, divisée en un grand nombre de dialectes. Nous venons d'en montrer les côtés communs ; il serait sans objet d'en montrer ici les côtés divergents.

La thèse que nous venons d'établir pour la France, nous aurons plus loin à l'établir pour le groupe gaulois tout entier, c'est-à-dire pour la France, l'Espagne, l'Italie, la Valachie et les Grisons. Dans ces pays réunis on parle cinq ou six cents dialectes ; mais on ne parle qu'une seule langue.

Ainsi, un homme sachant bien un dialecte de la région moyenne de la France, par exemple le limousin ou le forézien, pourrait se faire entendre, sans interprète, de Lunéville à Cadix et de Calais à Brindisi. Puis, remontant au nord, par Venise, Trieste, la vallée de l'Isonzo, Cividale, Caporetto, Tarvis, et, suivant de là les crêtes des Alpes Carniques et Rhétiques, jusqu'aux hautes vallées du Rhin, ce voyageur retrouverait encore les dialectes de sa langue mère, en redescendant au sud par le Saint-Gothard, le Simplon et le mont Rosa, jusqu'aux sources de la Doire Balthée, où il serait accueilli par les patois allobroges.

La possibilité de ce voyage philologique serait expliquée par la critique de notre temps, en disant que ce sont là des peuples *néo-latins*, auxquels les Romains avaient imposé leur langue. La critique sérieuse, et qui ne se paye pas de mots creux, répond que si les Romains avaient eu le pouvoir d'imposer leur langue jusqu'à la limite de la Moselle et de l'Isonzo, de Bruxelles, de Coire et de Botzen, sur le haut Adige, ils l'auraient aussi bien imposée au-delà, par la raison que cette ligne idéale ne bornait leur domination d'aucun côté, et qu'ils étaient les maîtres de la vallée du Rhin comme de celle de la Moselle ; de l'Istrie et de l'Illyrie, comme du pays vénète ; de la Bohême, comme de la Rhétie ; de la Pannonie, comme du Trentin.

La vraie raison qui rendrait possible le voyage philologique de cet homme, que nous supposons parti de Limoges ou du mont Lozère, c'est qu'il ne franchirait pas la limite des pays d'Europe primitivement peuplés par des Gaulois ou des Celtes. En effet, au-delà de cette ligne, au nord, à l'est, de tous côtés, il cesserait de comprendre et d'être compris, parce qu'il entrerait dans la sphère des langues germaniques ou slaves, complètement différentes des dialectes gaulois ou celtiques.

C'est cette expansion de la grande famille gauloise en dehors de la Gaule que nous allons raconter maintenant. L'histoire de ses émi-

grations et de ses établissements montrera que les dialectes de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule se ressemblent non point parce que le latin aurait versé tardivement quelques-uns de ses mots à chacun d'eux, mais parce que dès leur origine ils appartiennent tous à une seule et même langue.

Mais cette étude de la langue gauloise serait incomplète si nous ne la terminions point au moins par un aperçu rapide de la culture des lettres chez les anciens Gaulois.

On a voulu tourner contre eux cette circonstance, que leur littérature n'a pas laissé de monuments. Mais où sont donc les monuments de la littérature des Etrusques, des Perses ou des Egyptiens ; et qui doute d'ailleurs de la haute culture intellectuelle de ces peuples ?

On a dit encore que les Gaulois n'avaient pas même une écriture nationale, puisque, d'après le témoignage de César, ils se servaient de l'alphabet grec pour leurs affaires publiques ou privées (69).

Ce reproche n'est pas sérieux.

Tous les peuples de l'Occident, sans exception, se servaient de l'alphabet grec, un peu modifié, chez les uns et chez les autres. Qu'étaient l'alphabet latin, l'alphabet ombrien, l'alphabet osque, l'alphabet volsque, l'alphabet étrusque, l'alphabet falisque ? — C'était l'antique alphabet porté en Grèce par Cadmus, augmenté des quatre lettres de Palamède et des quatre lettres de Simonide (70) ; seulement, chacune de ces nations avait introduit quelques changements dans la forme de certaines lettres, telles que l'A, le D, l'F, le P, l'S et quelques autres.

Comme tous les peuples, et comme les Grecs eux-mêmes, les Gaulois se servaient donc de cet alphabet unique, venu d'Orient, et modifié en Italie, en Gaule, en Espagne.

Cet antique alphabet des Gaulois est aujourd'hui connu, grâce aux monuments épigraphiques de la Gaule cisalpine (71), aux médailles gauloises (72), et à l'inscription tumulaire du martyr Gordien, Gaulois chrétien, massacré à Rome pendant les persécutions religieuses (73).

L'alphabet gaulois avait dix-huit caractères, un peu rapprochés en général de l'alphabet osque et de l'alphabet étrusque (74).

Deux savants, le Père Grégoire de Rostrenen et Bouterouë, auteur d'un traité sur les monnaies, avaient trouvé sur des monuments anciens, et chacun de son côté, le vieil alphabet gaulois.

Il y a près de deux cents ans, le père Grégoire de Rostrenen lisait sur des ruines de la Bretagne un alphabet mystérieux, qui passait dans le pays pour être celui de la vieille Armorique, et il le plaçait dans son dictionnaire celto-breton, au mot *Alphabet*, en le faisant précéder de la déclaration suivante :

« Alphabet des anciens Bretons armoriques, tiré d'un ancien calice de l'abbaye de Landévennec, d'une croix de pierre en Plou-Sané, à deux lieues de Brest, et du château de Lezarscouët, près de Douarnenez, dont les pierres de taille, que j'ai vues en place en 1701, étaient toutes marquées de ces caractères. »

Le Père Grégoire de Rostrenen avait raison ; l'alphabet qu'il reproduit est bien l'ancien alphabet, non seulement des Bretons armoriques, mais des Gaulois. Seulement, l'état des découvertes épigraphiques à son époque ne permettait pas de le vérifier.

De son côté, Bouterouë reconstituait cet alphabet à l'aide de caractères lus sur une pierre déterrée aux environs d'Amiens. Mabillon a conservé l'alphabet d'Amiens ; il est sensiblement le même que celui de l'Armorique (75).

A trois ou quatre lettres près, telles que l'A, le B, l'E, peut-être le P, l'alphabet du calice de Landévennec était purement et simplement l'alphabet grec, modifié par les diverses nations italiennes. L'H est le digamma éolique, tourné à gauche ; l'I, l'O et le V sont ceux des Gaulois cisalpins ; l'L est également tournée à gauche, comme celle des Gaulois d'Italie ; le C, le D, le K, l'M, l'N, le Q, l'R, l'S, le TH, l'X sont les signes grecs correspondants ; l'F, ou plutôt le PH, appartient à l'alphabet osque.

Pour ce qui est des lettres tournées à gauche, elles rentrent dans le système alphabétique des Gaulois italiens.

Nos médailles nationales prouvent aussi que nos pères écrivaient quelquefois en *boustrophédon*.

A l'époque où vivait le Père Grégoire de Rostrenen, les lettrés étaient trop préoccupés de grec et de latin pour s'arrêter à un alphabet qui, faute de preuves, n'était encore qu'un grimoire. Les études celtiques n'étaient pas encore nées ; la langue bretonne était un jargon méprisé

des Parisiens ; mais les travaux modernes de la philologie ont justifié l'assertion du modeste et savant religieux qui, le premier, avait trouvé dans un recoin de la Gaule l'alphabet national des Gaulois.

Il serait donc puéril de soutenir que les Gaulois n'avaient pas une écriture qui leur appartînt. Celle qu'ils employaient était chez eux aussi nationale que celle des Romains ou celle des Grecs pouvaient l'être chez ces peuples eux-mêmes. Ils l'abandonnèrent, comme la plupart des autres peuples de l'Empire romain abandonnèrent la leur, pour adopter l'usage officiel de l'écriture latine, à partir de l'époque où la loi célèbre d'Antonin le Pieux leur conféra le titre, les droits et la dignité de citoyens romains.

Pour mesurer avec exactitude la vitalité des études et des lettres gauloises, il ne faut pas les prendre à l'époque où elles avaient encore toute leur sève, lorsque Lucain disait aux bardes :

« Et vous, bardes, qui, dans vos poèmes, transmettez à la postérité la mémoire des héros morts sur les champs de bataille, vous avez pu en sécurité répandre partout vos vers (76). »

Il faut, pour que la vérité éclate, descendre le cours de l'histoire pendant quatre siècles, prendre la Gaule à la chute de l'Empire d'Occident, lorsque, épuisée d'hommes et de subsides, éperdue, sans direction, ayant les barbares à sa porte, n'étant déjà plus une province, n'étant pas encore une monarchie, le génie de son peuple survivait à sa grandeur.

Eh bien, à la fin du quatrième siècle, un historien guerrier, qui l'avait longtemps observée et défendue, Ammien Marcellin, appréciait en ces termes le génie philosophique et littéraire de la Gaule :

« Dans ce pays s'est énergiquement soutenu le culte des hautes doctrines, entretenu par les Bardes, les Eubages [les saints] et les Druides.

« Les Bardes chantent, en y mêlant les doux sons de la lyre, des poèmes où sont célébrées les actions héroïques des grands hommes.

« Les Eubages s'attachent à scruter attentivement et à propager les secrets de la nature.

« Les Druides, plus élevés par l'esprit, comme l'a établi l'autorité de Pythagore, vivent organisés en communautés, se tenant toujours dans les régions supérieures et mystérieuses de la pensée ; et, pleins de

mépris pour la vie de ce monde, ils enseignent l'immortalité de l'âme (77). »

Tel était au commencement du cinquième siècle l'état de la philosophie et des lettres gauloises. Dans son *Essai historique sur les bardes*, l'abbé de La Rue établit péremptoirement que ces poètes gaulois composaient encore leurs poèmes en langue nationale à la fin du sixième siècle (78).

La propagation du christianisme ruina l'organisation du druidisme. Ausone nous apprend que beaucoup de Druides, gens voués à l'étude, entrèrent dans la carrière du professorat.

Les bardes continuèrent leurs compositions poétiques, à la cour des grands seigneurs gaulois. Nous les retrouvons, au réveil littéraire du dixième siècle, sous les noms de *troubadours*, de *trouvaires*, de *jouglars*.

Le nom des poètes gaulois était *bardes*, en dialecte breton ; *trobadors*, en dialecte provençal et en dialecte languedocien ; *jouglars* et *juglas* en dialecte catalan et en dialecte gascon. Celui qui écrit ces lignes a assisté, dans sa jeunesse, à des repas de noces gasconnes, à la fin desquels un personnage, faisant le rôle de *jougla*, complimentait les mariés et les convives en sollicitant une rétribution (79).

En dialecte breton, *barz* signifie toujours chanteur et poète, et *barzonek* poésie. En catalan, *troba* veut dire poésie, et *trobar* composer en vers. Cette expression appartenait aussi à cet essai de langue littéraire du Midi qui portait au douzième siècle le nom de *langue limousine*, et qu'employaient également les troubadours provençaux, languedociens et catalans. C'est ainsi que Pierre Vidal de Bezalu ou Bezaldu intitula son petit traité de composition poétique : *Las rahos de Trobar* (80).

On le voit, cette vie littéraire de la Gaule, qu'Ammien Marcellin constatait avec admiration à la fin du quatrième siècle, et que l'abbé de La Rue suivait à la trace jusqu'à la fin du sixième, est saisie au onzième par cet esprit de renouveau qui enflamme la Provence, la Catalogne, le Quercy, la Normandie, la Sicile, l'Italie elle-même ; et les jouglars, les troubadours, les trovaires (81), les giullari reprirent et continuèrent l'œuvre nationale des bardes, qu'avait célébrés Lucain.

## NOTES.

(1) Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. — Caes., *De bell. gallic.*, lib. I, cap. 1.

(2) Pour avoir une idée exacte de la différence qui séparait les dialectes grecs les plus rapprochés, il faut lire le discours de Xerxès aux Perses, écrit en dialecte *ionien* par Hérodote, et en dialecte *attique* par Denys d'Halicarnasse. — Herodot., *Polymn.*, cap. VIII. Dion. Halicarn., *Opera omnia*, t. VI, p. 1084 ; Lipsiae, 1777.

(3) Onofrio, *Glossaire, Introduct.*, p. 16.

(4) Edelestand Duméril, *Dictionnaire, Introd.*, p. 19.

(5) *Dict. étymolog. de la langue franç.*, par Ménage, Paris, 1750. — *Disc. sur les étymologies*, p. 24.

(6) *Moniteur* du 6 juin 1794 ; séance de la Convention du 4.

(7) *Introduction*, p. 58.

(8) Préface du *Dict. du patois normand*, p. 74.

(9) Préface des *Quatre Livres des Rois*, p. 58.

(10) Gustave Fallot, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française*.

(11) Préface du *Dict. du patois normand*, p. 62.

(12) Littré, *Hist. de la langue franc.*, t. II, chap. VII. p. 97.

(13) Onofrio, *Glossaire des patois du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais*, introduct., p. 14.

(14) *Dict. languedoc.-franc.*, verbo Franchiman.

(15) Introd. aux *Quatre Livres des Rois*, p. 58.

(16) Rapport à la Convention, *Moniteur* du 6 juin 1794 ; séance du 4.

(17) Cette version est celle du manuscrit de Rennes, qui est daté, et qui a été transcrit sur une copie faite du vivant de Brunetto Latini. — Voir le *Trésor*, publié par M. Chabaille, chap. I.

(18) Ménage, *Dictionn. étymologique de la langue franç.*, verbo Patois.

(19) Le texte même cité par M. Ed. Duméril, d'après Du Cange, prouve que le *clerkois*, c'était le latin. — Voy. *Glossar.*, verbo Acedia.

(20) « Quando per linguas terra divisa est (...) per septuaginta duas gentes et totidem linguas colliguntur fuisse divisi. — St August., *De civit. Dei*, lib. XVI, cap. II, IX.

(21) Strabon est celui qui donne l'idée la plus exacte à la fois et la plus détaillée des divisions philologiques de la Grèce. —Voy. *Geograph.*, lib. VIII, cap. I.

(22) Hérodote, *Clio*, cap. CXII.

(23) Strabon, *Geograph.*, lib. VIII, cap. I.

(24) Quintilian., *Institut. orator.*, lib. XI, *in fine*.

(25) Voyez Saumaise, *De hellenistica*. — Un grammairien allemand anonyme, connu sous le nom de *Grammaticus Leidensi*, a écrit un petit traité sur les dialectes grecs, *De dialectis opuscula* ; mais le savant français Michel Maittaire publia à Londres, en 1738, un traité sur la matière, qui est un chef-d'œuvre de savoir et de méthode.

(26) Ces traductions avaient été entreprises par les ordres de Napoléon, transmis aux préfets de l'empire, le 13 février 1807, dans une circulaire de M. de Champagny, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Le remarquable *Glossaire de la Suisse romane*, par le doyen Bridel, contient les trente types de ce pays.

(27) Ces traductions ont été publiées à Londres, chez Quarltch, Piccadilly.

(28) Dante Alighieri, *De vulgari eloquio*, lib. I, cap. X.

(29) Voir ces types dans le curieux ouvrage de Biondelli, intitulé *Saggio sui dialetti gallo-italici* ; Milano, 1853.

(30) Strabon, *Geograph.*, lib. XI, cap. II, § 16.

(31) Dante Alighieri, *De vulgari eloquio*, lib. I, cap. IX.

(32) Voir mon *Histoire des causes de la Révolution française*, t. I, chap. II.

(33) « Prenant, comme cela doit être, le latin pour point de départ, on reconnaît dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne, une série de dégradations. »

« Les patois sont le latin, modifié par le climat. » — Littré. *Hist. de la langue française*, t. II, chap. VII, *Des patois*, p. 97.

(34) Voici le passage de R. Muntaner :

« Nulle part il n'y a autant de gens qui parlent un seul et même langage qu'il y en a en Catalogne. Dans le royaume de Castille, où il y a de nombreuses provinces, chacune parle une langue différente ; et ils sont aussi divisés par là entre eux que les Catalans le sont des Aragonais.

« Vous trouverez pareille diversité en France, en Angleterre, en Allemagne.

« Les différentes provinces de la Romanie, habitées par des Grecs, vous offriront la même différence, ainsi que la Morée, le royaume d'Arta, la Blaquie, le royaume de Salonique, la Macédoine, l'Anatolie, et bien d'autres provinces.

« Il en est de même dans tous les autres pays du monde. » — *Chronique*, chap. XXIX.

(35) La Gavacherie comprend 40 paroisses des arrondissements de Libourne, La Réole et Marmande. La tradition veut qu'elle ait été formée, à la fin du quinzième siècle, par l'établissement en ce pays de colons venus de la Saintonge.

(36) « Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. » — César, *De bell. gall.*, lib. I, cap I.

(37) Του μεν Ακουιτανους τελεως εξηλλαγμενους ου τη γλωττη μονον', αλλα και τοις σωμασιν, εμφορεις Ιβηρεσι μαλλον η Γαλαταις. — Strab., *Geograph.*, lib. IV, cap. I.

(38) ... ομογλωττους δ'ου παντας, αλλ'ενιους μικρον παραλλαπτοντας ταις γλωτταις. — *Ibid.*

(39) « Ego plane, inquit Gallus, licet impar sim tanto operi, tamen relatis superius a Posthumiano obedientiae cogor exemplis, ut munus istud quod imposuistis, non recusem ; sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticius. Audietis me tamen ut gurdonicum hominem, nihil cum fuco aut cothurno loquentem. (...) — Tu vero, inquit Posthumianus, vel celtice, aut, si mavis, gallice loquere, dummodo jam Martinum loquaris. » — Sulpicii Severi, *Dialog. I, in fine*, t. I, p. 96 ; Veronae, 1741.

(40) Auson., *Clarae urbes*, XIII, *Narbo*.

(41) *Leg. Salic.*, tit. XX, § 7.

(42) *Ibid.*, tit. VII, § 8.

(43) *Leg. Ripuar.*, lib. XLV, § 1.

(44) Du Cange, *Glossar.*, *verbo* Boscus,

(45) *Ibid.*, *verbo* Haia.

(46) On croit généralement que l'ordonnance de Villers-Cotterêts est la première interdiction qui ait été édictée contre l'emploi du latin dans la rédaction des arrêts ou des actes publics. C'est une erreur.

En 1490 et en 1510, quarante-neuf et vingt-neuf ans avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts, Charles VIII et Louis XII avaient déjà porté les mêmes défenses. François I<sup>er</sup> ne fit que les étendre.

(47) Berriat Saint-Prix, *Coup d'œil sur l'emploi de la langue latine dans les actes anciens*, *Mém. de la Société des antiq.*, t. VI, p. 285.

(48) « Olim omnia instrumenta notarii conficere solebant verbis latinis, incultis et barbaris, quae ne ipsi quidem intelligebant, sed erant tanquam Pica, Psittacus et Gallus, qui loquuntur in palatiis dominorum, nec intelligunt. » *Ibid.*, p. 289.

(49) ... Ει μη τινη προς ηδονης εστιν ακουειν Πλευταυρους, και Βαρδυητας, και Άλλοτριγας, και αλλα χειρω και ασημοτερα τουτων ονοματα. — Strab. *Geograph.*, lib. III, cap. III, *in fine*.

(50) « Sylvarum, Hercinia, et aliquot sunt, quae nomen habent ; sed illa, dierum sexaginta iter occupans, ut major aliis, ita et notior. Montium altissimi Taunus et Rhetico ; nisi quorum nomina vix est eloqui ore romano. » — Pompon. Mela, lib III, cap. III.

(51) « Tractum Cantabri et Varduli tenent. Cantabrorum aliquot populi amnesque sunt, sed quorum nomina a nostro ore concipi nequeunt. » — Pompon. Mela, lib. III, cap. II.

(52) « Oppida omnia numero CLXXV ; ex his digna memoratu, aut latiali sermone dictu facilia, a flumine Ana, littore Oceani, oppidum onoba. Aestuarium cognominatum. » — Plin., *Hist. nat.*, lib. III, cap. III.

(53) « Etrusca et loca et nomina. » — Pompon. Mela, lib. II. cap. IV.

(54) Ἰουλιανου εν τω Παρισιω διατριβοντος. — *Julien étant à Paris.* — Zozim., *Hist.*, lib. III, cap. IX.

(55) Elle est nommée ainsi dans Ammien Marcellin, lib. XV : « Araris, quem Sauconnam vocant. »

La Saône est nommée *Soana* dans une charte du mois d'avril de l'année 858. — *Voy. Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, édité par Aug. Bernard ; Paris, 1853, in-4°.

Il est à remarquer que *Saône* et *Seine*, noms à peine différents, avaient été rendus en latin par deux noms presque semblables, *Sauconna* et *Sequana*.

(56) *Ethnogenie gauloise*, t. I, p. 67 et suiv.

(57) *Tabul. Iguv.*, I. lin. 2. — Fabretti, *Corpus inscription. italicar.*, p. 11. — Lanzi, *Saggio di lingua Etrusca*, t. II, vol. III, p. 630 ; Firenze, 1825, in-8°.

(58) Plutarque, *Moral. de Fluvius*, Arar.

(59) Ce qu'il y a de plus singulier dans cette erreur, c'est qu'elle a été partagée par le propre éditeur de *Jasmin*, et sous les yeux de poète.

(60) Walckenaër, *Géogr. anc. des Gaules*, t. I, part. 1<sup>re</sup>, chap. VIII, p. 196.

(61) Strab., *Geograph.*, lib. IV, cap. I.

(62) Forme d'un écheveau disposé comme le chiffre 8.

(63) Il faut reconnaître qu'en Gascogne écheveau se dit plus communément *madacho* que *madécha*.

(64) L'H doit être fortement aspirée.

(65) La répétition de *ra* à toutes les personnes pourrait donner à penser que le verbe breton est impersonnel. Ce serait une erreur.

On ne le distingue ainsi que lorsque les pronoms *je, tu, il, nous, vous, ils* le précèdent.

(66) Qui ne connaît cette phrase classique du Marensinois : *lou bogné kê truhé* : le pot-au-feu bout, ce qui se dirait en gascon : *lou toupin ké bourisch* ?

(67) La Villemarqué, *Barzas-Breis, le Rossignol*, chant XI.

(68) On sait que ces quatre dialectes sont ceux de Léon, de Tréguier, de Vannes et de Cornouailles.

(69) Caes., *De bell. gallic.*, lib. VI, cap. XIV.

(70) Plin., *Hist. nat.*, lib. VII, cap. LVI, LVII.

(71) Voir les 61 inscriptions gauloises du recueil de Fabretti *Corpus inscript. italicar.*, p. 1 à 8.

(72) Voir Bouterouë, *Traité des monnaies*.

(73) Voici le texte latin de cette inscription, qui est écrite en caractères gallo-grecs : « Hic Gordianus Galliae nuncius, jugulatus pro fide, cum familia tota, quiescunt in pace. Theophila ancilla fecit. » — Cette inscription est gravée et reproduite par Dom Jacq.-Martin, *Religion des Gaulois*, t. I, p. 39.

(74) Voir ces alphabets dans Fabretti, *Corpus inscription. italicar.*, p. 315.

(75) Mabill., *De re Diplomatica*, lib. V, Tabull. 2, p. 347.

(76) Lucan., *Pharsal.*, lib. I, vers. 447, 448. 449.

(77) Ammian. Marcell., *Histor.*, lib. XV, cap. IX.

(78) Seulement, et par la plus étrange inconséquence, après avoir prouvé que les Gaulois parlaient, écrivaient, composaient dans leur langue à la fin du sixième siècle, l'abbé de La Rue suppose qu'ils durent adopter le latin pour langue vulgaire au septième siècle, à peu près sous Dagobert.  
Il y avait deux cents ans qu'on ne le parlait plus à Rome !

(79) Cet usage, qui n'a probablement pas tout à fait disparu, se formulait ainsi : *Hé courré lou jougla*.  
C'est sans raison que les philologues modernes ont écrit « jongleurs », au lieu de *juglors* ou *jugléors*, qui est l'expression employée par les trouvères normands.

(80) Il a été publié par M. Guessard.

(81) Nous croyons plus étymologiquement exact d'écrire *trouvaires* que trouvères.  
D'abord, on écrivit toujours en français *prouvaires*, pour dire prêtres ; la rue des Prouvaires était la rue des Prêtres-de-Saint-Eustache.  
Ensuite, le verbe *trouba* donne pour substantif *troubairé* et *troubadour*, selon le dialecte.